



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/40/PV.11
26 septembre 1985

FRANCAIS

Quarantième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA ONZIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le jeudi 26 septembre 1985, à 15 heures

Président : M. de PINIES (Espagne)
Puis : M. BOUZIRI (Tunisie)
(Vice-Président)
Puis : M. MARINESCU (Roumanie)
(Vice-Président)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations [17]

a) Nomination d'un membre du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : rapport de la Cinquième Commission

Débat général [9] (suite)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Déclarations de :

- M. Terán (Equateur)
- M. Gratz (Australie)
- M. Al-Sabah (Koweït)
- M. Kusumaatmadja (Indonésie)
- M. Tindemans (Belgique)
- M. Iacovou (Chypre)

La séance est ouverte à 15 h 30.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR

NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES
NOMINATIONS

- a) NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES : RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (Première partie)
(A/40/681)

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Je souhaiterais en premier lieu cet après-midi attirer l'attention de l'Assemblée générale sur le rapport de la Cinquième Commission relatif au point 17 a) de l'ordre du jour (document A/40/681).

Au paragraphe 4, la Cinquième Commission recommande de nommer M. Luiz Sergio Gama Figueira (Brésil) pour occuper le poste devenu vacant au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pendant la durée restante du mandat de M. Pinheiro-Guimaraes, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1986.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation?
Il en est ainsi décidé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. TERAN (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur que de vous faire part du message du Président constitutionnel de l'Equateur M. León Febles Cordero, à l'occasion de la célébration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

"Au nom du peuple et du Gouvernement de l'Equateur, je rends l'hommage le plus chaleureux à l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de son quarantième anniversaire de travaux inlassables à la recherche de la paix et du développement de tous les peuples, surtout à cette heure que connaît le monde où des ennemis pervers tels que la violence, le terrorisme et le trafic de stupéfiants tentent de déplacer les valeurs fondamentales de l'humanité et de se transformer en un facteur dominant sur la scène internationale.

Le gouvernement que je préside continuera d'apporter sa contribution à la tâche qui consiste à affermir les nobles objectifs qui ont été à l'origine de la création des Nations Unies et participera avec une foi renouvelée et un nouvel optimisme aux efforts visant la consolidation et l'application des principes et des objectifs consacrés dans la Charte de San Fransisco.

M. Terán (Equateur)

L'action internationale de l'Equateur aura toujours comme norme le règlement pacifique des différends, la promotion et la défense sans réserves des droits de l'homme partout dans notre monde, car nous appliquons ces droits dans toutes nos institutions démocratiques, l'universalité de l'Organisation et l'élimination du colonialisme.

Etant donné la vocation pacifiste traditionnelle de l'Equateur, je ratifie la décision du gouvernement national de collaborer activement avec l'Organisation mondiale à la recherche des voies qui conviennent pour le maintien de la paix et le renforcement de la coopération internationale.

J'augure les meilleurs succès au Président de l'Assemblée générale dans la réalisation de ses importantes fonctions pour que les travaux de l'Assemblée aboutissent au bien de toute l'humanité."

En ma qualité de Ministre des relations extérieures, je vous présente Monsieur le Président toutes mes félicitations pour votre élection. C'est là une reconnaissance de vos talents et de votre prestige personnel tout comme de votre attachement à la paix et à la coopération internationales qui ont marqué la politique du gouvernement que vous représentez.

Je souhaite de même féliciter l'ambassadeur Paul Lusaka, représentant permanent de la Zambie. Il a présidé la trente-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale et le Comité préparatoire du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies de façon excellente. Je souhaite exprimer mes félicitations et la reconnaissance du peuple de l'Equateur, au Secrétaire général de l'Organisation, M. Pérez de Cuéllar, pour le travail efficace qu'il a mené dans ses fonctions si délicates.

Je dois m'acquitter du devoir qui est d'exprimer la solidarité du peuple de l'Equateur et de son gouvernement avec le peuple frère du Mexique et son gouvernement face aux actes impitoyables des forces telluriques de la nature.

Heureusement, il semble que le peuple mexicain, grâce à son expérience historique et à ces mêmes forces telluriques, soit devenu plus fort encore. Nous prévoyons pour lui une reconstruction vigoureuse face à la catastrophe dont il a souffert.

Quarante ans se sont écoulés depuis que l'horreur de la seconde guerre mondiale a rendu inévitable pour la communauté internationale la nécessité de conjuguer les meilleurs objectifs des peuples et de leur gouvernement pour attendre

M. Terán (Equateur)

une paix durable. Il n'est pas facile d'obtenir la paix lorsque les antagonismes politiques, l'extrémisme des idéologies et la profonde crise économique dans une bonne partie du monde créent tous les jours des problèmes écrasants. Dans certaines circonstances, rien ne semble plus facile que le recours à la violence et à la guerre. Seul un système de valeurs morales qui mériterait l'accord de toute l'humanité pourra offrir une garantie sûre de paix et assurer l'efficacité des organisations qui recherchent cette paix.

Ces 40 années d'existence de l'Organisation mondiale font apparaître un résultat qui, même s'il n'est pas satisfaisant, révèle en tout cas des signes positifs. On a mis fin à de nombreux conflits régionaux, et renforcé la souveraineté réelle des nations. On a contribué à des systèmes de coopération pour le développement et établi les bases permettant de promouvoir le respect des droits de l'homme et le règlement pacifique des différends.

M. Terán (Equateur)

On ne peut exiger de l'Organisation des résultats qui aillent au-delà des problèmes qui sont de son ressort, ni des tendances des groupes humains qui composent la communauté internationale. La paix ne peut être stable si elle ne se fonde sur la juste solution des problèmes existants. L'on ne saurait obtenir le bien-être s'il n'existe pas une volonté de coopération, tant de la part des pays développés que de celle des pays pauvres. Il n'est pas possible de progresser si l'on refuse aux hommes la possibilité de se perfectionner en permanence; et cette possibilité n'existe pas si on limite de façon autoritaire les droits des personnes et si l'on choisit d'imposer un totalitarisme d'Etat plutôt que d'accepter le libre-jeu démocratique.

J'en viens maintenant au non-alignement. Le monde actuel vit dans une atmosphère d'affrontements; deux grands courants idéologiques offrent leur propre échelle de valeur comme étant dignes de mériter la suprématie et deux styles de vie qui sont à la fois deux influences de portée universelle et qui se disputent des zones de domination. Face à ce phénomène, la présence des pays non alignés est fondamentale, de pays qui pratiquent réellement l'indépendance et l'autonomie qui constituent l'essence même de cette attitude historique. Dans la mesure où ce non-alignement ne serait qu'une simple apparence et ne refléterait pas un état d'esprit profondément ressenti des gouvernements qui font partie de ce groupe, les principes en seraient faussés et leur position rendue stérile alors qu'ils étaient appelés à jouer le rôle de médiateurs, position qui, à cause de ces tergiversations, ferait courir le risque de voir diminuer leur sérieux et leur présence. L'Equateur répète qu'il est disposé à poursuivre sa politique d'amitié et d'entente avec tous les pays du monde. Il estime que les différences de nuances politiques ou de tendances idéologiques ne peuvent constituer une barrière infranchissable pour le dialogue et la négociation. Il recherche dans les négociations avec les Etats et dans les relations multilatérales tout ce qui rapproche et non ce qui sépare; tout ce qui se ressemble et non ce qui diffère; tout ce qui converge et non ce qui diverge.

Venons-en maintenant aux explosions atomiques. Dans le cadre de ce long et interminable chemin vers la paix, les explosions atomiques à des fins belliqueuses sont condamnables. Peu importe où elles se produisent, mais il faut se rendre compte que celles qui ont eu lieu dans le Pacifique Sud sont un sujet spécial de préoccupation pour l'Equateur, étant donné sa position dans la région, dont l'équilibre écologique pourrait être menacé.

M. Terán (Equateur)

La Commission permanente du Pacifique Sud, composée de la Colombie, du Chili, de l'Equateur et du Pérou, a réitéré à plusieurs occasions sa condamnation de telles expériences. Mon gouvernement appuie, en outre, le Forum du Pacifique Sud lorsqu'il recommande l'adoption et la mise en oeuvre d'un traité établissant une zone dénucléarisée dans le Pacifique méridional.

En ce qui concerne la décolonisation, nous estimons que les Nations Unies doivent être la tribune où tous les peuples du monde sont représentés. C'est dans cet esprit que l'Equateur a constamment appuyé le processus de décolonisation et l'admission de nouveaux Etats membres dans cette enceinte, reconnaissant ainsi le droit de toutes les nations à appartenir à l'Organisation mondiale et l'intérêt qu'il y a pour celle-ci à atteindre l'universalité la plus complète. C'est pourquoi nous verrions avec satisfaction l'entrée aux Nations Unies des deux Républiques de Corée, ensemble ou séparément, car on ne peut conditionner le droit d'appartenir à l'Organisation mondiale au fait que les peuples ne peuvent le faire conjointement.

En ce qui concerne les territoires occupés, l'Equateur a toujours affirmé et continuera de le faire, qu'il est indispensable de retirer les forces étrangères de tous les territoires qui, directement ou indirectement, se trouvent sous occupation de forces militaires étrangères. Il est indispensable que les peuples et les territoires qui sont victimes de l'occupation étrangère, en quelque continent qu'elle se produise, recouvrent le droit à l'autodétermination et à l'exercice de leur propre souveraineté. Pour ce qui est des relations avec les pays voisins, le Gouvernement de l'Equateur, fidèle à sa politique traditionnelle d'adhésion sans restriction à la suprématie du droit dans les relations entre les Etats, et persuadé de la nécessité de contribuer au renforcement d'une paix créatrice, qui permette à tous les peuples de satisfaire leurs aspirations légitimes de progrès et de bien-être, renouvelle sa décision d'encourager et de renforcer les relations d'amitié avec les gouvernements des pays voisins, afin de contribuer au bien-être de leurs peuples, étroitement liés, et de contribuer à créer une atmosphère pour la solution juste, pacifique et honorable des problèmes territoriaux, dans un cadre de coopération réciproque.

Dans le cas de Beagle, l'Equateur estime très satisfaisant l'accord auquel on a pu parvenir pour régler pacifiquement l'affaire du canal de Beagle et félicite l'Argentine et le Chili pour le bel exemple de fraternité latino-américaine qu'ils ont donné au continent par la conclusion dudit accord.

M. Terán (Equateur)

En ce qui concerne l'orbite géostationnaire, l'Equateur réitère sa position à l'égard de l'espace extra-atmosphérique, de l'orbite géostationnaire et du spectre de fréquences. Ces ressources doivent être utilisées à des fins exclusivement pacifiques et au bénéfice de tous les Etats, en particulier celui des pays en voie de développement, en tenant compte des droits des pays équatoriaux.

Enfin, pour ce qui est de la défense des droits de l'homme, l'Equateur estime que tous les pays Membres des Nations Unies sont tenus, aux termes de la Charte de San Francisco, de les protéger et de les respecter. Ce caractère universel des normes proclamées par la communauté internationale en faveur des droits de la personne ne saurait être déformé par des critiques sélectives ou discriminatoires, inspirées par des raisons d'ordre politique ou idéologique.

M. Terán (Equateur)

En Equateur, la pleine jouissance des droits de l'homme est assurée. On y a consolidé l'état de droit. Le gouvernement actuel s'inspire des principes du christianisme en tant que doctrine qui défend l'égalité et la dignité de la personne humaine et a pour objectif le bien-être du peuple sous le règne de la justice et de la liberté.

Le groupe de pays qui constituent l'Organisation du Pacifique Sud a apporté une contribution très importante au droit international de la mer. La nouvelle Convention du droit de la mer inclut la reconnaissance des droits des Etats riverains, ce qui constitue un progrès réel vers le règlement juridique des différends maritimes. Ces principes ont toujours été maintenus par l'Equateur et un groupe important de pays en développement riverains du littoral.

Mon pays réitère sa résolution de défendre les droits et les intérêts équatoriens dans le cadre de cette branche du droit international en perpétuelle évolution. Il y a quelques jours, le Président de la République de l'Equateur a déclaré que le plateau continental équatorien comprenait le sous-sol marin situé entre la mer territoriale équatorienne et la partie insulaire appartenant à l'archipel de Colon jusqu'à une distance de 100 miles comptés à partir de l'isobathe de 2500 mètres de profondeur.

L'Equateur continuera de participer à la mise en place d'un nouveau droit de la mer et de ses institutions connexes, notamment au cours des travaux de la Commission préparatoire de l'autorité internationale des fonds marins et du tribunal du droit de la mer, lequel assiste à ces travaux en qualité d'observateur.

Pays à vocation pacifiste, l'Equateur est profondément préoccupé par la course aux armements dans laquelle le monde est lancée. Il reconnaît le droit souverain des Etats de protéger leur sécurité intérieure, mais ce droit élémentaire peut s'harmoniser avec des politiques adéquates. On ne doit pas laisser se déchaîner la course aux armements dont seuls les trafiquants d'armes profitent, alors qu'elle met en péril l'humanité tout entière.

Devant toutes les instances internationales l'Equateur a condamné la course aux armements, quelle qu'en soit l'origine. L'Equateur a ratifié du Traité de Tlatelolco qui a pour but de maintenir l'Amérique latine zone dénucléarisée.

Le désarmement est l'objectif vers lequel doit tendre l'humanité, tout au moins la limitation des armements. C'est pourquoi l'Equateur estime positive la proposition du Président du Pérou, M. Alan García Pérez, de mettre un terme à la

M. Terán (Equateur)

course aux armements. Mais nous pensons qu'il faut aller plus loin, vers un désarmement réel, surtout dans les régions du monde où les conflits sont les plus nombreux.

L'Equateur a toujours respecté les droits fondamentaux de la personne humaine. Nous estimons que l'homme, et non l'organisation ou le système, représente l'objectif principal de l'existence de l'Etat et le seul but moral du gouvernement.

C'est pourquoi l'on a éliminé toutes formes de discrimination, qui ne peuvent s'expliquer que si l'on estime que certains êtres humains ont davantage de droits que d'autres. En Equateur on ne tolère aucune discrimination, que ce soit pour des raisons de race, de religion, de sexe, d'âge, de nationalité ou d'affiliation politique. La femme a les mêmes droits que l'homme, et si elle choisit librement une certaine activité au sein de la société, elle le fait en tenant compte de sa vocation naturelle et non parce qu'il existe des lois ou une politique qui font obstacle à l'exercice de son activité ou limite ses aspirations.

Le Gouvernement de l'Equateur est profondément préoccupé par l'augmentation du trafic illicite des stupéfiants et par le terrorisme. Ce sont véritablement des crimes contre l'humanité qui sont devenus le fléau de notre génération. La société se voit menacée par la terreur, qui est une arme de domination et de déstabilisation politique et par le trafic de stupéfiants, qui constitue un élément d'anéantissement organique et mental de l'être humain, et en particulier de la jeunesse.

L'Equateur a appuyé la déclaration de l'Assemblée générale des Nations Unies l'année dernière dans laquelle le trafic des stupéfiants est qualifié de crime contre l'humanité. L'Equateur continuera de prêter son appui à l'Organisation mondiale en vue d'encourager l'action coordonnée des organisations internationales et des Etats dans la lutte contre le terrorisme et le trafic des stupéfiants, pour laquelle certains Etats latino-américains ont souscrit des engagements dans la Déclaration de Quito du 11 août 1984.

Ces derniers jours, le terrorisme a suscité une vive émotion dans la communauté internationale qui le rejette unanimement. La fille du Président d'El Salvador, M. Napoleon Duarte, a été victime d'un enlèvement. La pression du crime de terrorisme a affecté un dirigeant latino-américain dans ses sentiments les plus intimes. L'Equateur assure M. Napoleon Duarte, le Président du Salvador, de sa profonde solidarité. Nous condamnons la pression que l'on a exercé sur lui

M. Terán (Equateur)

imposer. Nous sommes convaincus que non seulement l'action du Gouvernement salvadorien, mais aussi la condamnation unanime de la communauté internationale freineront l'action terroriste, de sorte que ces actes prétendument victorieux ne pourront qu'amener une condamnation universelle.

La responsabilité du problème de la dette doit être partagée entre débiteurs et créanciers. L'Equateur se tient ouvert au dialogue et à la négociation avec les pays industrialisés et les organismes financiers. Mais nous insistons sur le fait que la renégociation doit autoriser une certaine marge, indispensable non seulement pour la survie mais aussi pour le développement des pays débiteurs. S'il est vrai que l'Equateur a pu faire aboutir avec succès le processus de renégociation de la dette dans des conditions viables pour son économie nationale, la seule solution efficace implique la restructuration des politiques économiques. Celles-ci, en s'inspirant d'un protectionnisme mal assimilé, sont en partie responsables du déficit croissant de l'Amérique latine dans le compte courant de la balance des paiements.

M. Terán (Equateur)

L'Amérique latine demande aux pays industrialisés de l'Orient et de l'Occident d'ouvrir leurs marchés aux produits latino-américains et d'éliminer les mesures restrictives qui nuisent aux possibilités d'exportation de notre continent.

La renégociation menée par les gouvernements de l'Equateur engage environ 35 p. 100 des recettes annuelles d'exportation pour l'amortissement de la dette. Ce chiffre toujours élevé, permet néanmoins au peuple équatorien d'assurer son développement et de réaliser des progrès.

Même si la situation dramatique qu'a connue l'Equateur s'est considérablement améliorée, notre conscience internationale est toujours très vive face au problème général de la dette et surtout face à la situation des pays sud-américains. C'est pourquoi nous appuyons le Groupe de consensus de Carthagène et nous y participons activement.

Pour les peuples d'Amérique latine, le fait de consacrer un pourcentage démesuré de ses revenus d'exportation à l'amortissement de la dette n'est pas seulement un problème financier mais c'est un problème historique de survie.

Face à ce drame, la stabilité sociale - et pas seulement la stabilité économique - et même les perspectives politiques des régimes démocratiques, représentent certains des aspects d'un même problème de fond. Il est tout aussi difficile pour l'Equateur d'admettre qu'aucune tentative n'a été faite pour déclarer un moratoire unilatéral et encore moins pour créer des associations de débiteurs qui se chargent de cette tâche. C'est ainsi que l'Equateur expose avec une franchise totale aux gouvernements des pays créanciers la gravité du drame latino-américain.

L'aide des puissances mondiales aux pays en développement doit être renforcée. Les projets de coopération multilatérale doivent se développer. Il est indispensable qu'aussi bien les pays qui proposent leur coopération que ceux qui en bénéficient aient clairement conscience du fait que les apports de capital, les transferts de technologie et les ouvertures de crédits et des marchés des pays les plus développés sont essentielles pour promouvoir le développement économique et assurer la paix sociale dans les pays en développement.

Les troubles graves dont souffre la région d'Amérique centrale ne cessent de préoccuper le Gouvernement de l'Equateur. Aucun événement se produisant sur notre continent, et encore moins des événements aussi douloureux, ne saurait être étranger aux intérêts des Equatoriens.

M. Terán (Equateur)

Le Gouvernement de l'Equateur estime que l'instauration d'un véritable régime démocratique en Amérique centrale est une condition sine qua non du rétablissement de la paix. C'est pourquoi nous nous sommes félicités des processus électoraux tels que celui qui s'est déroulé en El Salvador au mois de mars dernier et tel que celui qui est prévu pour le mois de novembre prochain au Guatemala.

Par ailleurs, nous estimons que le désarmement s'impose dans la région puisque le déséquilibre des forces entre les Etats aboutit en général à des menaces constantes et à la persistance de troubles.

Dans le même esprit, l'Equateur a indiqué qu'il convient de reprendre les pourparlers entre le Gouvernement salvadorien et les forces d'insurrection et il a approuvé la proposition du président Ronald Reagan tendant à encourager un dialogue entre le Gouvernement sandiniste et ses adversaires.

De façon générale, l'Equateur considère que les conflits entre les Etats doivent se résoudre de façon pacifique. C'est le dialogue rationnel et non pas l'affrontement armé qui permet de remédier aux différends. C'est pourquoi les efforts déployés par le Groupe de Contadora sont dignes d'éloges. Il convient donc d'y recourir, comme il convient de recourir à tous les moyens prévus par le droit international, pour rétablir l'harmonie de la région troublée. C'est pourquoi l'Equateur aspire à l'épanouissement de ce qui constitue l'élément fondamental de la paix : la bonne volonté qui permet de venir à bout des desseins les plus irréductibles et d'aplanir les obstacles insurmontables.

Comme l'année dernière, la délégation de l'Equateur insiste sur le fait que les travaux de l'Assemblée générale doivent s'orienter essentiellement vers des actions concrètes qui permettent d'aboutir à des résultats positifs, d'examiner les possibilités d'accord et les points de convergence avant de s'apesantir sur les divergences qui, outre le fait qu'elles augmentent la tension, entravent l'activité de l'Organisation.

Les Etats et l'Organisation des Nations Unies doivent adopter des objectifs plus positifs, éviter le lyrisme débordant et se rapprocher modestement de l'objectif souhaité, abandonner la dialectique blessante et insister plutôt sur les valeurs communes, renoncer au simplisme primaire de la lutte et faire un acte de foi dans l'effort de confraternité.

M. Terán (Equateur)

En d'autres terres, il convient de chercher l'harmonie, celle de l'homme avec la nature, celle des peuples avec eux-mêmes, des nations entre elles. Une telle attitude fera progresser la paix. Puisseons-nous, au cours des dernières années de ce siècle, voir ces idéaux devenir l'objectif commun de tous les peuples de la terre.

M. GRATZ (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous félicite à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. L'Autriche entretient des relations cordiales et a favorisé une étroite coopération avec votre pays. Votre expérience étendue des Nations Unies vous rend particulièrement apte à diriger les travaux de cette Assemblée. Veuillez accepter nos meilleurs voeux dans l'exécution de la tâche difficile qui vous attend.

Qu'il me soit permis aussi d'exprimer ma reconnaissance au Président sortant, M. Paul Lusaka qui, avec tant de compétence, a joué son rôle au nom de l'Assemblée. Ses visites en Autriche pendant qu'il était Président ont été bien appréciées.

Je tiens également à exprimer notre sincère gratitude au Secrétaire général de notre Organisation pour ses efforts en vue de promouvoir la paix et la coopération, et de relever l'image et l'efficacité des Nations Unies.*

Au nom du Gouvernement autrichien, je transmets mes condoléances sincères et profondes au peuple et au Gouvernement mexicains. Nous compatissons devant leur souffrance indicible et les pertes de vies humaines. L'Autriche fera de son mieux pour aider les victimes de ces tremblements de terre.

L'incertitude et la crainte de l'avenir planent au-dessus de la vie des peuples dans le monde entier. Cette crainte n'est pas sans fondement. Les arsenaux nucléaires existants suffiraient à anéantir plusieurs fois l'humanité. Nous sommes las d'entendre qu'une sécurité durable ne peut être assurée que grâce à l'accroissement de l'arsenal militaire.

Les crises multiples et les conflits armés dans le monde continuent. Si la crainte de la bombe atomique est toujours là, nous ne devons pas pour autant oublier que les guerres classiques ont causé la mort de millions d'êtres humains depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

* M. Bouziri (Tunisie), vice-président, assume la présidence.

M. Gratz (Autriche)

Le pessimisme et la résignation ne doivent pas condamner nos efforts à l'échec. Notre tâche n'est pas de nous lamenter sur l'état du monde mais de l'améliorer. Quoique cela puisse paraître un cliché, il reste que les gouvernements existent pour mettre à exécution la volonté du peuple. Et les peuples de nos pays veulent la paix. La paix peut être assurée. Le progrès peut être réalisé. Ce que nous partageons en tant que frères humains est bien plus important que ce qui nous sépare.

La situation actuelle demande un changement radical dans nos attitudes. La politique doit réaffirmer sa primauté sur la technologie. Ce n'est pas la rivalité militaire mais la coopération qui est la clef d'une véritable sécurité.

Je suis fermement convaincu qu'on peut réaliser des accords importants sur le contrôle des armements et sur le désarmement. Les allocutions des Ministres des affaires étrangères des Etats-Unis et de l'Union soviétique n'ont fait que renforcer ma conviction. La prochaine rencontre entre le président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev offre une chance unique de sortir de l'impasse et de préparer le terrain pour des mesures importantes de désarmement. J'en appelle aux deux parties pour qu'elles n'épargnent aucun effort pour surmonter leurs divergences et pour faire les premiers pas vers un monde plus pacifique.

Ce ne sont pas les armes qui causent les guerres; selon moi, le contrôle et la réduction des armes ne peuvent à eux seuls garantir la paix. La paix n'est pas un processus technique, qui consiste à accumuler des armements; la paix doit être fondée sur la confiance entre les peuples, la confiance dans la bonne volonté et dans les intentions pacifiques de l'autre partie.

En Europe, la Conférence de Stockholm sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) a ajouté cette importante dimension au processus de la détente. Le mandat de la Conférence de Stockholm est axé sur des mesures propres à accroître la confiance entre l'Est et l'Ouest. Nous attendons maintenant que cette conférence entame des négociations concrètes.

En adoptant l'Acte final il y a 10 ans, les Etats membres de la CSCE ont créé un cadre global de coopération pour tout le continent européen. Ils ont ouvert la voie à la coopération dans le domaine de la sécurité et des droits de l'homme, du commerce, de la science, de la culture, des contacts humains et de l'information.

M. Gratz (Autriche)

L'édification de rapports plus constructifs entre l'Est et l'Ouest exige des efforts constants. L'Autriche est fermement engagée dans ce processus de la CSCE. Il n'y a pas de meilleure voie pour réduire les tensions et pour renforcer la stabilité en Europe, ce qui est essentiel à la paix mondiale. Nous attendons avec espoir et confiance la conférence de suivi qui doit se tenir à Vienne en 1986.

L'une des principales questions du monde contemporain - et plusieurs orateurs y ont déjà fait allusion - c'est la crise économique du tiers monde. Les peuples des pays en développement doivent être mis à l'abri de la pauvreté, de la faim et de la maladie. Ils doivent avoir la possibilité, de façon égale et équitable, d'exploiter au mieux leur potentiel. Il nous faut d'urgence reprendre avec énergie le dialogue entre le Nord et le Sud en vue d'instaurer un ordre économique international plus équitable et plus juste. Il nous faut surtout la volonté politique de nous attaquer aux problèmes économiques et sociaux les plus pressants.

La crise de la dette a déjà coûté cher. Des dizaines de pays du tiers monde ont perdu 10 ans ou plus de développement. Au cours des cinq prochaines années, les deux tiers de leur dette devront être rééchelonnés ou remboursés. L'Autriche estime elle aussi que la gestion de la crise cas par cas doit être complétée par une approche globale. Les graves incidences politiques et sociales du problème de la dette doivent enfin être prises en considération. Ce problème ne peut être laissé à la seule responsabilité des institutions bancaires. Les conditions de prêt qui sapent la dignité et le bien-être des peuples mettent en danger les institutions démocratiques.

Les gouvernements doivent apporter leur contribution à la gestion de la crise. Nous devons améliorer l'accès des pays en développement aux marchés des Etats industrialisés. Fermer nos marchés aux produits des pays en développement et demander à ces pays de gagner plus d'argent en augmentant leurs exportations serait une contradiction en soi. Des mesures urgentes doivent être prises pour aider les pays qui souffrent de fluctuations extrêmes dans leurs recettes d'exportation. Une action internationale concertée est nécessaire pour assurer une plus grande stabilité monétaire.

Nous ne devons jamais oublier un aspect essentiel : le progrès économique n'est pas une fin en soi. Ce progrès doit servir l'individu. Je voudrais insister sur trois points à ce sujet.

M. Gratz (Autriche)

Premièrement, un respect total du patrimoine culturel et de la structure sociale de la société est une condition nécessaire à une vie digne. Il faut en tenir compte dans les efforts destinés à promouvoir le développement économique doivent en tenir compte.

Deuxièmement, le développement économique au profit de tous fait avancer l'émancipation de l'individu. Le développement facilite la participation politique et favorise le respect des droits de l'homme. La démocratie et la liberté stimulent l'énergie créatrice d'un peuple et contribuent à son progrès économique. Les deux objectifs se complètent l'un l'autre. Les Nations Unies doivent apporter une contribution importante aux deux objectifs à la fois.

M. Gratz (Autriche)

La manière dont les jeunes perçoivent et connaissent le monde d'aujourd'hui façonnera celui de demain. L'année internationale de la jeunesse en 1985 nous offre l'occasion de centrer notre attention sur les problèmes des jeunes.

Plus que jamais, l'enseignement dispensé à une personne détermine sa vie tout entière. Nous devons par conséquent fournir un enseignement solide qui prépare les jeunes à une vie professionnelle. Mais dans de nombreux pays en développement, les possibilités de fournir un enseignement aux jeunes sont insuffisantes. Dans certains pays industrialisés, les possibilités existantes ne sont pas suffisamment utilisées.

La communauté internationale doit accorder une plus grande attention à cette question. J'en appelle tous les Etats Membres pour qu'ils luttent contre le problème croissant du chômage des jeunes en unissant leurs efforts.

Le chômage des jeunes n'est ni une question de statistique ni un problème financier. Selon moi, l'une des plus grandes tragédies de notre époque c'est que des centaines de milliers de jeunes vivent sans espoir ni confiance en leur avenir. Nous sommes profondément convaincus qu'il y a un moyen de donner espoir à nos jeunes, si nous sommes résolus à faire un effort. Nous soulevons cette question parce que nous nous soucions des jeunes dans le monde, bien que dans mon pays, grâce à un effort constant du Gouvernement autrichien, le chômage des jeunes n'atteigne pas 5 p. 100.

L'Autriche a l'intention de présenter un projet de résolution sur cette question. Nous envisageons également une réunion internationale d'experts et de représentants des jeunes. Cette réunion pourrait avoir lieu à Vienne au printemps 1987 pour examiner les moyens de traiter le problème du chômage des jeunes.

Qu'il me soit permis maintenant d'évoquer la situation en Afrique. Nulle autre région ne présente un plus grand défi à la solidarité internationale. A Addis-Abeba en juillet 1985, les gouvernements africains ont courageusement déclaré qu'ils étaient responsables au tout premier chef du règlement de la crise actuelle. Mais ne laissons pas cette affirmation devenir une excuse pour l'inaction des pays industrialisés : des millions d'Africains qui connaissent la faim ne survivront que si l'aide internationale est maintenue et intensifiée.

Je tiens à féliciter le Secrétariat des Nations Unies pour ses efforts de coordination en matière d'assistance d'urgence apportée aux pays d'Afrique frappés par la sécheresse. Cet exemple de coordination internationale devrait tous nous

M. Gratz (Autriche)

inspirer. Si toutes les nations coopéraient, les perspectives de reprise, de croissance et de développement en Afrique seraient plus brillantes. L'Autriche a l'intention d'augmenter et d'intensifier ses efforts.

L'Afrique souffre non seulement de difficultés économiques mais également de problèmes politiques graves. La crise en Afrique du Sud s'est aggravée de manière dramatique ces derniers mois. Chaque jour, il devient plus évident que la majorité de la population sud-africaine se refuse à tolérer plus longtemps les injustices de l'apartheid.

L'Autriche a toujours rejeté et condamné l'apartheid. En tant que système politique fondé sur la discrimination raciale, il nie les fondements mêmes de la civilisation : la dignité de l'être humain. La démocratie, l'égalité des droits et l'abolition de toute forme d'apartheid ne devraient pas être le fait de la providence mais le résultat d'un dialogue authentique avec les dirigeants des organisations démocratiques noires.

En tant qu'organisation consacrée à la promotion de la paix, de la liberté et de la justice, les Nations Unies portent une responsabilité toute particulière dans l'élimination de l'apartheid. Nous devons tous unir nos efforts pour permettre une transition pacifique à une Afrique du Sud libre et démocratique avec des droits égaux pour tous.

En adoptant les résolutions 566 (1985) et 569 (1985), le Conseil de sécurité des Nations Unies a recommandé qu'une série de mesures soient adoptées par les gouvernements à cet égard. Le Gouvernement autrichien a décidé de prendre les six mesures autonomes suivantes en conformité avec ces résolutions :

Premièrement, suspendre tout investissement des entreprises publiques autrichiennes en Afrique du Sud.

Deuxièmement, interdire la vente de krugerrands et de toutes autres pièces d'or frappées en Afrique du Sud.

Troisièmement, imposer des restrictions dans le domaine des sports et des relations culturelles.

Quatrièmement, mettre fin aux garanties gouvernementales pour les crédits à l'exportation jusqu'à nouvel ordre.

Cinquièmement, interdire la participation des entreprises publiques aux procédures d'achat sud-africaines dans le domaine nucléaire, bien qu'aucun cas de ce type ne se soit produit jusqu'à présent.

M. Gratz (Autriche)

Sixièmement, interdire toute exportation d'équipement informatique qui pourrait être utilisé par l'armée et la police sud-africaine.

L'Autriche demeure fermement attachée à l'accession de la Namibie à la liberté. La seule base acceptable pour l'indépendance de la Namibie est la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité adoptée il y a déjà sept ans. Néanmoins, au mépris du droit international, de la volonté exprimée par la communauté internationale et des aspirations du peuple namibien, l'Afrique du Sud continue d'empêcher la mise en oeuvre du Plan des Nations Unies. Nous rejetons l'établissement d'un prétendu gouvernement de transition pour la Namibie, nouvelle tentative faite par l'Afrique du Sud pour imposer une solution unilatérale.

La situation en Amérique centrale ne s'est pas améliorée. Des siècles d'injustice sociale et économique et d'oppression ont conduit à une situation de crise et de désespoir. Les problèmes de la région doivent être résolus par les pays de la région eux-mêmes. Toute tentative faite pour introduire des éléments du conflit Est-Ouest ne fait que compliquer davantage la situation. Les principes de non-ingérence et de règlement pacifique des différends doivent être pleinement respectés.

Le processus de paix entamé par le Groupe de Contadora offre encore les meilleures chances de parvenir à une solution. Nous regrettons que ce plan de paix n'ait pas été appliqué jusqu'à présent. Nous tenons à assurer tous les pays du Groupe de Contadora de notre appui constant.

La violence et les souffrances humaines continuent de caractériser la situation au Moyen-Orient. L'oppression et la terreur, la méfiance et la haine ont fait souffrir les peuples tout au long de décennies d'affrontements et de guerres. La paix mondiale et la sécurité internationale sont directement menacées.

La position de l'Autriche sur les éléments d'une solution du problème du Moyen-Orient demeure inchangée. Le droit de tous les Etats dans la région, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues doit être respecté. La question palestinienne est au coeur du problème du Moyen-Orient. Par conséquent, une solution exige la reconnaissance des droits nationaux du peuple palestinien, y compris le droit à son propre Etat. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en tant que représentant des Palestiniens, doit participer au processus de paix. Israël doit se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967. L'Autriche appuie la proposition relative à la convocation d'une

M. Gratz (Autriche)

conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. En tant que seule instance internationale ouverte à toutes les parties au conflit et à toutes les autres parties intéressées, les Nations Unies ont la capacité et la responsabilité de contribuer de manière importante à la paix au Moyen-Orient.

Au cours des derniers mois, diverses initiatives importantes ont été prises. Les perspectives d'un dialogue authentique se sont améliorées. Il est désormais indispensable de conserver cette impulsion et de lever les obstacles existant encore qui empêchent d'entamer des négociations. Chacune des deux parties doit accepter l'existence de l'autre et ses intérêts légitimes réciproques.

M. Gratz (Autriche)

Le Moyen-Orient est riche en ressources naturelles; il a un grand héritage culturel. Si les peuples de cette région pouvaient travailler ensemble dans la paix, leur région pourrait être l'une des plus prospères de la terre.

Près de six années se sont écoulées depuis le début de l'intervention militaire en Afghanistan. Nous demeurons profondément préoccupés par l'occupation continue de ce pays traditionnellement non aligné et par la violation de son indépendance. Les souffrances des réfugiés ne doivent pas être oubliées. Toute solution doit permettre à ces réfugiés de rentrer dans leurs foyers dans la sécurité et l'honneur. Nous appuyons les efforts déployés par le Représentant spécial du Secrétaire général pour rechercher un règlement politique.

Au Kampuchea, l'occupation militaire, l'utilisation de la force, la misère des réfugiés et le déni des droits de l'homme continuent. Seules des négociations entre les parties au conflit, sur la base des résolutions de l'Assemblée générale et de la Conférence internationale sur le Kampuchea, peuvent conduire à un juste règlement, lequel pourrait assurer un meilleur avenir au peuple kampuchéen, si cruellement éprouvé.

J'ai évoqué brièvement certains des conflits du monde contemporain. Assurément, leurs origines diffèrent. Ne perdons cependant pas de vue ce qu'ils ont tous en commun : morts violentes, souffrances humaines, flots de réfugiés, destruction de maisons et dévastation de terres. Cette dimension humaine des conflits internationaux devrait guider nos délibérations dans les semaines à venir.

Qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots à propos des opérations de maintien de la paix. Elles représentent l'une des principales réalisations des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Depuis 1960, près de 25 000 soldats autrichiens ont, du fait de leur participation à ces opérations, contribué activement à la stabilité internationale. Nous sommes fermement d'avis que le maintien de la paix devrait être renforcé et davantage développé.

Un domaine qui nous préoccupe particulièrement est celui du financement de ces opérations. Nous pensons que de nouvelles mesures devraient être prises pour soulager le fardeau qui pèse actuellement sur les pays qui fournissent des contingents. Il faut construire une base financière saine pour cette activité vitale des Nations Unies. Les pays qui fournissent des contingents, à l'appui des appels du Secrétaire général, ont prié instamment les Etats Membres de commencer à

M. Gratz (Autriche)

verser des contributions volontaires à la Force des Nations Unies à Chypre ou d'augmenter celles qu'ils versent déjà. Qu'il me soit permis une fois de plus de mettre vigoureusement l'accent sur cet appel.

Le développement d'un réseau de contacts et de coopération avec les pays voisins est un élément central de la politique étrangère autrichienne. Des liens étroits - non seulement entre gouvernements mais entre peuples - sont le meilleur moyen d'assurer l'existence de relations stables et fructueuses. L'Autriche continue par conséquent à étendre et à approfondir sa coopération avec tous les pays voisins, indépendamment de leur système politique.

Qu'il me soit permis de dire quelques mots de nos relations avec l'Italie. L'Autriche entretient de bonnes relations d'amitié avec cet important pays voisin. Ces relations ont encore été renforcées par la visite officielle du Chancelier fédéral autrichien à Rome il y a deux semaines. Dans ce contexte, la question du Sud-Tyrol présente une importance particulière.

En 1969, les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en 1960 et en 1961 ont abouti à un accord entre l'Autriche et l'Italie sur un nouveau cadre pour l'autonomie du Sud-Tyrol. Depuis lors, un certain nombre de mesures ont été prises pour mettre en oeuvre cette autonomie. Néanmoins, après 16 ans, certaines dispositions importantes n'ont toujours pas été exécutées. L'emploi de la langue allemande dans les tribunaux et devant les autorités civiles figure en bonne place parmi les questions en suspens.

Il me paraît important que l'accord de 1969 soit mis en oeuvre sans plus de retard. A l'occasion de la récente visite du Chancelier fédéral autrichien à Rome, des assurances en ce sens lui ont été données par le premier ministre italien Craxi. Nous espérons que le Gouvernement italien prendra les mesures nécessaires, en accord avec la communauté de langue allemande du Sud-Tyrol, de manière à réaliser au plus vite l'autonomie du Sud-Tyrol.

J'ai commencé ma déclaration en soulignant que la politique doit servir l'humanité. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les droits de l'homme. Malgré les différents systèmes politiques et sociaux, les différentes interprétations et les différentes valeurs en présence, il semble qu'il y ait de par le monde une prise de conscience croissante à l'égard des droits de l'homme. Tous nos efforts devraient viser à maintenir ou, mieux encore, à accélérer cet élan.

M. Gratz (Autriche)

Ce qui fait défaut, ce n'est pas une définition des droits de l'homme, mais leur mise en oeuvre. Celle-ci exige des efforts intensifs de la part de chaque Etat à l'intérieur de ses propres frontières ainsi qu'aux niveaux régional et global. Les mesures spécifiques adoptées à l'intérieur de chaque région pour améliorer la protection des libertés et droits fondamentaux sont particulièrement prometteuses. Dans ce contexte, je songe aux résultats très satisfaisants enregistrés à l'issue de la Conférence ministérielle sur les droits de l'homme, tenue cette année à Vienne sous les auspices du Conseil de l'Europe.

L'Autriche a oeuvré pendant de nombreuses années en vue de parvenir à un objectif précis : la restriction ou la suppression de la peine de mort. Nous espérons sérieusement que des progrès pourront être réalisés à cet égard. L'Autriche poursuivra ses efforts dans ce sens.

La création de l'Organisation des Nations Unies il y a 40 ans a été l'effort le plus ambitieux jamais entrepris en vue de mettre en place des institutions et des mécanismes propres à amener la paix et le progrès dans le monde. Cette idée est toujours valable. Les institutions et les mécanismes sont tous en place. Nous sommes sûrs que les Nations Unies pourraient être grandement renforcées si les Etats Membres se conformaient aux obligations qu'ils se sont engagés à assumer aux termes de la Charte et utilisaient de manière constructive l'Organisation. A l'occasion de son quarantième anniversaire, renouvelons tous notre engagement envers les Nations Unies. L'Organisation a un rôle vital à jouer dans la promotion de la paix, de la justice, de la liberté et du progrès pour l'humanité tout entière. Unissons nos efforts dans ce but.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole à S. Exc. le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, premier ministre adjoint et ministre des affaires étrangères, envoyé spécial de Son Altesse, le cheikh Jaber Al-Ahmad Al-Sabah, émir de l'Etat du Koweït.

M. AL-SABAH (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Je voudrais, pour commencer, dire toute la consternation de mon pays du fait du tremblement de terre survenu au Mexique, catastrophe qui a fait des milliers de victimes au sein du peuple ami du Mexique, et provoqué la totale destruction de maisons, d'installations et autres institutions.

M. Al-Sabah (Koweït)

Tout en espérant que le peuple mexicain, dont le courage et la patience sont bien connus, saura assumer cette tragédie, nous aimerions déclarer du haut de cette tribune que le peuple du Koweït soutient le peuple du Mexique dans l'épreuve qui l'afflige et que le Gouvernement et le peuple du Koweït n'hésiteront pas à envoyer à ce pays toute l'assistance possible, dans un effort destiné à soulager le fardeau du peuple mexicain dans la situation difficile qu'il connaît actuellement.

Monsieur le Président, je suis très heureux de vous féliciter, au nom du Koweït, de votre élection à la présidence de cette session, session qui représente un jalon dans l'histoire des Nations Unies. Vous représentez un pays ancien et ami avec lequel le Koweït et le monde arabe ont des liens historiques, caractérisés, à travers les âges, par l'amitié, la coopération et la compréhension. Nous sommes sûrs que, grâce à votre sagesse bien connue et à vos remarquables talents, vous saurez mener avec succès les travaux de cette session.

Je voudrais également rendre hommage aux efforts couronnés de succès réalisés par votre prédécesseur, M. Paul Lusaka, lorsqu'il a présidé les travaux de la précédente session.

M. Al-Sabah (Koweït)

Je souhaite transmettre nos remerciements et exprimer notre reconnaissance à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général des Nations Unies, pour les efforts qu'il a faits au service de la paix dans le monde et du maintien du rôle et de l'efficacité des Nations Unies.

L'Emir du Koweït, Son Altesse Jaber Al Ahmad Al Sabah, aurait aimé être parmi nous aujourd'hui pour parler à cette occasion historique mais, malheureusement, des circonstances impérieuses l'en ont empêché. Son Altesse m'a prié de vous faire part de ses meilleurs vœux.

Il ne fait aucun doute que la période que nous vivons aujourd'hui dans l'histoire de l'humanité doit faire face à plusieurs menaces qui compromettent l'avenir de l'homme d'une façon sans précédent. Nous commençons à comprendre l'ampleur et la nature de ces menaces et c'est pourquoi il est impérieux d'examiner en détail les forces et les facteurs qui influencent la direction vers laquelle nous avançons collectivement pour les générations à venir. Il est donc essentiel de procéder à des discussions sérieuses sur les méthodes propres à empêcher que notre voie s'écarte de la Charte des Nations Unies. Au cours de ce siècle, l'humanité a connu deux guerres mondiales qui ont presque détruit les fondements de la civilisation que nos ancêtres avaient mis en place dans toutes les parties du monde. Des tendances maléfiques associées à une force écrasante ont assombri la vérité et la suprématie du droit. Aussi, partout dans le monde, attendait-on de meilleurs résultats des efforts internationaux. C'est ainsi qu'on a essayé de réorganiser un monde en présentant des formules internationales qui, d'une part, mettraient fin aux guerres mondiales, garantiraient la sécurité, la paix et la stabilité du monde, et de l'autre, établiraient les lignes générales d'un nouvel ordre mondial où régneraient le droit, la paix, l'harmonie et la prospérité. C'est grâce à ces efforts énormes et sincères que l'Organisation mondiale a vu le jour, et sa naissance fut une source d'optimisme. On pensait que le monde pourrait avancer vers une réalité plus brillante et un avenir plus prometteur.

Nous ne saurions trouver un moment plus opportun que cette période où les Nations Unies célèbrent leur quarantième anniversaire pour faire une pause et réfléchir à l'avenir de l'Organisation mondiale, une organisation dans laquelle nous discutons de nombreuses questions avec d'éminents dirigeants du monde.

M. Al-Sabah (Koweït)

Nous commencerons par dire que si l'on passe en revue les 40 années d'existence de l'Organisation mondiale, on perçoit un grand nombre de signes qui nous rendent optimistes et de nombreux autres qui nous rendent pessimistes. L'intelligence et la logique nous forcent bien de constater que le monde aujourd'hui est loin d'être parfait et conforme à ce qu'espéraient pour lui ceux qui ont élaboré la Charte.

Bien que la nuit du colonialisme se soit dissipée et que l'aube de la libération politique et du progrès économique soit apparue, la lumière de l'indépendance qui a atteint les parties les plus éloignées du monde et qui a touché presque toutes les nations n'a pas réussi cependant à toucher certaines d'entre elles qui souffrent encore le joug du colonialisme, sous une forme ou une autre. Je songe en particulier aux peuples de Palestine, de Namibie et d'Afrique australe qui luttent tous contre la tyrannie. De plus, des vestiges du temps passé continuent de se manifester dans toute leur laideur et d'accentuer l'écart déjà très vaste existant entre les pays avancés et les pays en développement.

Toute évaluation du rôle des Nations Unies dans la communauté internationale doit tenir compte et des échecs et des réussites.

Un des objectifs prioritaires des Nations Unies est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Bien que la paix et la sécurité mondiales, pendant toute cette période, ne se soient pas maintenues au niveau souhaité, en raison de guerres limitées, locales ou régionales qui ont souvent éclaté ou parce que des problèmes mondiaux qui menacent la paix et la sécurité mondiales n'ont toujours pas trouvé de solution, il est clair que le monde n'a pas connu de guerre mondiale pendant cette période malgré des crises répétées qui soit ont fait craindre de voir des guerres limitées s'étendre dans d'autres parties du monde, soit ont rapproché le monde d'une catastrophe du fait de l'escalade de la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. Il n'y a aucun doute que les périodes au cours desquelles la politique de détente a régné entre les deux superpuissances, même si elles étaient brèves, ont été les seules périodes placées sous le signe d'une tranquillité relative et d'une atténuation des craintes quant à l'avenir de l'humanité.

Les Nations Unies ont maintes fois prouvé leur efficacité au cours de ces crises internationales, que ce soit grâce à des efforts de médiation dans le cadre de l'Organisation ou grâce au recours à ses bons offices par l'intermédiaire du Secrétaire général ou que ce soit par l'envoi de forces de maintien de la paix dans des zones de tensions internationales.

M. Al-Sabah (Koweït)

Il ne faudrait pas ignorer le rôle des Nations Unies dans la défense des droits de l'homme, en particulier parce que la Déclaration universelle des droits de l'homme a été élaborée trois ans seulement après la création de l'Organisation mondiale. Elle occupe donc une place prioritaire dans les grandes réalisations des Nations Unies même si cela n'empêche pas certaines violations continues des droits de l'homme dans plusieurs parties du monde.

Nous devrions aussi rendre hommage au rôle des Nations Unies dans le domaine des droits fondamentaux tels que l'autodétermination et le droit à l'indépendance. Ce rôle a été incorporé dans la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dont nous célébrons cette année aussi le vingt-cinquième anniversaire. Le fait que tant de pays se soient associés aux Nations Unies est en soi un signe du succès de l'Organisation dans ce domaine. C'est une source d'espoir qui permet de penser que les nations qui souffrent encore de l'impérialisme et de l'influence étrangère recouvreront tous leurs droits. Les succès des efforts des Nations Unies s'ajoutent à d'autres succès dans les efforts de l'Organisation visant à réaliser deux autres objectifs principaux, à savoir la promotion de relations amicales entre tous les Etats et la coopération internationale lorsqu'il s'agit de résoudre les problèmes économiques, sociaux et de développement. Les efforts internationaux actuels, entrepris par les Nations Unies en vue de soulager l'Afrique du problème de la famine et de la sécheresse représentent l'un des jalons des activités des Nations Unies à cet égard.

M. Al-Sabah (Koweït)

Tous ces éléments positifs devraient nous offrir une toile de fond appropriée pour évaluer l'efficacité réelle des Nations Unies, en particulier lorsque certains ont tendance à critiquer certains des éléments négatifs qui se dressent jusqu'ici sur le chemin de la mise en oeuvre efficace de la Charte, sans tenir nullement compte des forces qui essaient, à chaque occasion, de faire prendre aux Nations Unies une direction opposée à la cause de la paix, de la sécurité et de la prospérité dans le monde.

Selon nous, ces éléments négatifs entrent dans deux catégories. Dans le premier cas, ils proviennent d'un défaut et d'une déficience dans la structure fonctionnelle de certains organes des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, où les membres permanents disposent du droit de veto, paralysant ainsi le Conseil à maintes reprises alors que la paix et la sécurité du monde dépendaient d'une résolution ferme et unanime du Conseil. L'autre facteur est extérieur au cadre des Nations Unies et découle de la politique menée par certains pays qui insistent pour faire passer leurs propres intérêts avant ceux de l'ensemble de la communauté internationale. Cette tendance trouve son expression dans l'âpreté manifestée par certaines grandes puissances en essayant de régler les problèmes internationaux par des efforts individuels qui ne tiennent pas compte des Nations Unies. La répétition de tels actes réduit le rôle et le prestige des Nations Unies dans leurs efforts pour résoudre les conflits internationaux.

Si nous passons en revue la liste des problèmes internationaux qui ont souffert et continuent de souffrir de ces attitudes négatives dans le processus de prise de décision et l'application des résolutions des Nations Unies, la question de la Palestine, qui est inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies depuis leur création, apparaît en premier lieu.

En effet, alors que le Conseil de sécurité semble incapable de traiter de l'évolution de ce problème qui réapparaît constamment, menaçant ainsi la paix et la sécurité mondiales qui attend pourtant que le Conseil prenne des mesures décisives, l'Assemblée générale pour sa part, a adopté des dizaines de résolutions qui garantissent les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination, à retourner dans ses foyers et à établir son propre Etat sur son sol national. Qui plus est, l'Assemblée générale a maintes fois exprimé son désir de résoudre ce problème, à la création duquel les Nations Unies ont elles-mêmes pris part lorsqu'elles ont décidé la partition de la Palestine arabe et

M. Al-Sabah (Koweït)

lorsqu'elles ont accepté l'entité sioniste comme membre, avant qu'aucune occasion ne soit donnée au peuple palestinien d'établir son propre Etat. Ce souci s'est manifesté par la création d'un comité spécial, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et par la réunion de la Convention internationale sur la question de Palestine, à Genève, en 1983. L'évidente contradiction entre les positions du Conseil de sécurité et celles de l'Assemblée générale est la conséquence de l'appui de certaines grandes puissances qui cherchent à protéger l'agresseur, c'est-à-dire Israël, en le soustrayant à toutes formes de pressions internationales, que ce soit en paralysant le Conseil de sécurité ou en bloquant la convocation d'une Conférence internationale sur le Moyen-Orient. De telles attitudes ont encouragé l'arrogance d'Israël, lui ont permis de perpétuer sa politique de répression et son occupation des territoires arabes, tous facteurs qui ont conduit à l'incapacité croissante des Nations Unies de remplir ses devoirs conformément à la Charte.

L'occupation continue par Israël de la précieuse terre libanaise est un autre aspect de l'agression d'Israël contre le territoire arabe. En conséquence, Israël doit s'attendre à ce que la résistance nationale libanaise continue d'être l'épée de Damoclès jusqu'à ce qu'il se retire de ce territoire qu'il occupe et jusqu'à ce qu'il cesse d'interférer dans les affaires intérieures de ce pays arabe frère.

Le deuxième problème qui fait l'objet du souci des Nations Unies et à la solution duquel l'Organisation mondiale ne devrait épargner aucun effort, est le problème de l'Afrique australe dont la manifestation la plus abjecte est la mainmise continue par la minorité blanche en Afrique du Sud sur le destin de la majorité noire par sa domination inflexible perpétrée sans tenir aucun compte de la volonté de la communauté internationale. Cette attitude déplorable se manifeste aussi par l'occupation continue de la Namibie. Le souci des Nations Unies à cet égard s'est fait jour par l'établissement du Conseil des Nations Unies pour la Namibie dont le rôle est d'administrer le territoire jusqu'à son accession à l'indépendance. Cette arrogance du régime de l'apartheid en Afrique du Sud est encouragée par l'attitude de certains pays occidentaux qui non seulement s'associent avec le régime raciste en dépit de sa condamnation par les Nations Unies qui ont appelé toutes les nations à imposer des sanctions, mais le soutiennent réellement, soit en refusant d'imposer et d'appliquer de sévères

M. Al-Sabah (Koweït)

sanctions dissuasives contre ce pays soit en proposant des mesures inapplicables dont le résultat final serait de maintenir la situation générale en Afrique du Sud et en Namibie telle qu'elle est aujourd'hui.

L'insistance de la part des pays occidentaux à adopter de telles attitudes encourage le régime raciste à continuer et à persister dans sa politique agressive contre la majorité noire d'une part, contre les pays voisins d'autre part. Tout en saluant le soulèvement populaire actuel en Afrique du Sud, le Koweït espère amener tous les pays qui ont des relations avec le régime raciste à réviser ces relations et à donner un appui total à ce soulèvement courageux.

A côté de ces problèmes, notre monde n'est pas sans connaître d'autres raisons de tensions. Il y a le problème de l'Afghanistan, dont le peuple continue de gémir sous le joug d'un régime appuyé par les troupes soviétiques. Il y a aussi les problèmes du Cambodge et de l'Amérique centrale qui attendent que la communauté internationale y apporte une solution, conformément à la Charte des Nations Unies qui garantit la liberté, l'indépendance et la souveraineté de tous les pays du monde et qui interdit l'interférence dans les affaires internes des autres nations aussi bien que le recours et la menace au recours à la force.

Dans tous ces problèmes, comme nous pouvons le voir, le commun dénominateur est l'intervention des grandes puissances d'une manière qui ne contribuera certainement pas à les résoudre. Nous sommes convaincus que l'intervention, si elle se fondait sur les bons offices de ces grandes puissances dans un effort pour résoudre ces problèmes et servir ainsi la cause de la paix, représenterait un effort constructif. Mais si ces interventions sont faites uniquement pour servir les intérêts de ces puissances ou des agresseurs, la communauté internationale ne saurait l'accepter.

M. Al-Sabah (Koweït)

Néanmoins, si la responsabilité de l'absence de règlement de la plupart des problèmes internationaux incombe en grande partie à certaines grandes puissances, que ce soit en raison de leurs interventions en dehors du cadre des Nations Unies ou parce qu'elles entravent les travaux du Conseil de sécurité en ayant recours au droit de veto, il existe d'autres problèmes internationaux où les parties en conflit, ou certaines d'entre elles doivent assumer la responsabilité de non-règlement. Le plus grave de ces problèmes est la guerre entre l'Iran et l'Iraq, qui a éclaté il y a plus de cinq ans et fait des milliers de morts et causé la dévastation et la destruction de part et d'autre des frontières, malgré les appels répétés et les efforts de médiation inlassables de l'Organisation mondiale, qui a joué là un grand rôle, et de certains Etats et organisations qui souhaitent que cette guerre destructrice prenne fin. Néanmoins, si l'une des deux parties impliquées dans ce conflit, l'Iraq, affirme toujours qu'elle est résolue à mettre fin à la guerre, l'autre partie, l'Iran, ne répond pas à la volonté de la communauté internationale qui souhaite voir cette guerre prendre fin sans retard.

S'il existe une région véritablement soucieuse de voir finir cette guerre catastrophique, c'est sans aucun doute la région du Golfe, consciente de la gravité des responsabilités des Etats qui la composent; ceux-ci sont représentés par le Conseil de coopération du Golfe, qui considère que la coopération entre ses membres est le fondement indispensable de leur recherche constante de la paix, de l'harmonie, de la stabilité et de la prospérité de cette région sensible du globe. De plus, la poursuite de cette guerre éprouvante continue d'exposer les Etats de la région du Golfe au risque d'une extension du conflit à d'autres parties de la région. Le Koweït a lui-même subi à plusieurs reprises les conséquences de la guerre. Ces derniers jours, le problème de l'interception de navires de commerce koweïtiens par les autorités iraniennes a pris une telle ampleur que cette pratique constitue une violation flagrante de toutes les normes et conventions internationales et du principe de la liberté de navigation dans les eaux internationales, comme le prévoit la résolution 552 (1984) du Conseil de sécurité où ces actes sont qualifiés de menace à la sécurité et à la stabilité de la région et qui réaffirme la nécessité de respecter le droit de tous les Etats, conformément au droit international, à la libre navigation.

C'est pour toutes ces raisons que nous réaffirmons notre appui total à tous les efforts entrepris en vue de mettre fin à cette guerre destructrice entre deux voisins musulmans, l'Iraq et l'Iran, et au rétablissement de la paix et de la prospérité dans la région.

M. Al-Sabah (Koweït)

La situation mondiale, lourde des conséquences que pourraient avoir les problèmes internationaux qui compromettent la paix et la sécurité mondiales, est assombrie par un nuage noir qui sème la panique parmi tous ceux que préoccupent la sécurité et la tranquillité de l'humanité; je pense à la vague de terrorisme dont le monde est témoin depuis plusieurs années.

Le Koweït a été victime d'une série de ces actes terroristes aveugles qui visent à défier la suprématie du droit, les normes et la morale internationales. Le Koweït demande par conséquent aux Nations Unies de faire des efforts plus sérieux et sincères en vue d'aboutir à une définition du terrorisme international et d'assurer une coopération internationale efficace pour y mettre un terme le plus rapidement possible. La lutte contre le terrorisme international est devenue une responsabilité internationale et collective que tous doivent assumer sincèrement et honnêtement.

L'universalité des Nations Unies a fait de cette Organisation mondiale une image fidèle de la volonté collective de la communauté internationale, et ceci, en soi, impose une énorme charge aux Etats membres, individuellement et collectivement. C'est pour cette raison que nous demandons à tous les Etats, au moment où les Nations Unies célèbrent un important anniversaire, de saisir l'occasion qui leur est offerte de renouveler leur attachement aux principes généraux qui régissent la conduite internationale conformément à la Charte; le destin du monde en dépend.

Pendant la discussion de ces principes généraux, nous souhaitons faire référence plus particulièrement à certaines des règles auxquelles les Etats devraient adhérer, et parmi ces règles, inspirées de l'esprit de la Charte, nous pouvons énumérer les suivantes

Premièrement, la nécessité, pour tous les Etats, grands et petits, de déployer tous les efforts possibles en vue de renforcer le rôle et l'efficacité des Nations Unies, en offrant tout l'appui possible à toute action entreprise par les Nations Unies en faveur de la paix et de la prospérité de l'humanité.

Deuxièmement, la nécessité pour le Conseil de sécurité d'assumer les responsabilités qui lui ont été confiées par la Charte en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Troisièmement, la nécessité de soutenir les divers efforts du Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions et de renforcer son rôle dans le règlement des problèmes internationaux.

M. Al-Sabah (Koweït)

Quatrièmement, la nécessité, dans toute la mesure du possible, de s'abstenir de régler les problèmes internationaux hors du cadre des Nations Unies. La tendance récente et accrue de favoriser les efforts individuels dans les relations internationales aura sans aucun doute des effets négatifs sur la notion de coopération internationale et d'efforts collectifs.

Évaluant le bilan des Nations Unies, avec tous les succès et les échecs de ses 40 années d'existence, le monde entier a les yeux rivés sur nous pour voir si nous avons su tirer leçon de cette expérience, de tous ses éléments positifs et négatifs, et si nous veillons à ce que l'Organisation mondiale devienne un instrument efficace qui résoudra nos problèmes par le dialogue et non par l'affrontement.

En assumant nos responsabilités historiques communes dans le cadre des Nations Unies, nous espérons un avenir meilleur, où la vérité, la justice, la liberté et l'égalité prévaudront. Ouvrons de concert pour des lendemains où l'expérience humaine collective atteindra sa pleine maturité; nous pourrons alors évaluer ce qu'elle laisse augurer pour l'avenir.

Puisse Dieu nous aider et nous soutenir dans ces efforts.

M. KUSUMAATMADJA (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : C'est un grand plaisir pour moi que de présenter, au nom de la délégation de l'Indonésie, nos sincères félicitations à S. Exc. M. Jaime de Piniés, à l'occasion de son élection à la présidence de la quarantième session de l'Assemblée générale. Son accession à cette haute fonction est un hommage rendu à ses talents personnels et reflète l'estime que la communauté des nations accorde à l'Espagne. Diplomate très éminent et compétent il a servi son pays pendant les quatre dernières décennies, dont trois aux Nations Unies, et il dispose de toutes les qualifications requises pour remplir la lourde tâche qui lui incombe avec autorité et efficacité.

Je tiens également à exprimer la profonde gratitude de ma délégation à son prédécesseur, M. Paul Lusaka, de la Zambie, pour la façon remarquable avec laquelle il a mené les travaux de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale et pour avoir présidé le Comité préparatoire du quarantième anniversaire des Nations Unies.

L'Assemblée générale est profondément reconnaissante à notre éminent Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour son dévouement à la direction des travaux de l'Organisation. Ses analyses pénétrantes et son analyse impartiale des obstacles qui s'élèvent sur la voie de la réalisation du potentiel de l'Organisation des Nations Unies et les mesures qu'il propose pour améliorer les résultats nous ont offert un cadre utile pour nos efforts destinés à faire en sorte que l'Organisation assume le rôle qui lui incombe dans la création d'un monde meilleur.

Avant de poursuivre, je tiens à exprimer la peine profonde de ma délégation pour les victimes des tremblements de terre tragiques qui ont frappé et dévasté le Mexique. Notre sympathie et notre solidarité vont au Gouvernement et au peuple mexicains, en cette heure d'angoisse et d'épreuve.

Nous savons tous que la présente session du quarantième anniversaire de l'Assemblée générale revêt une importance particulière car elle se déroule alors que le monde est perturbé par des bouleversements profonds prend de nouvelles orientations historiques. Certains de ces changements doivent être accueillis favorablement car ils permettent de faire progresser la paix mondiale, la justice et le bien-être de l'humanité alors que d'autres posent de nouveaux problèmes et mettent à l'épreuve notre ingéniosité et notre volonté collectives.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

C'est pourquoi, en cette occasion favorable, nous aurons l'occasion de réfléchir sérieusement à l'histoire des 40 dernières années et à réfléchir ensemble sur la façon de renforcer l'efficacité de l'Organisation dans la mise en oeuvre des buts et des objectifs consacrés par la Charte.

L'Organisation des Nations Unies a été fondée à la suite d'une conflagration mondiale dont les ravages étaient tels qu'ils ont incité les pères fondateurs à faire appel à la volonté collective pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre". L'important est qu'ils ont fait preuve d'une grande perspicacité en concevant une organisation destinée non seulement à prévenir la guerre mais également éliminer les germes de guerre en établissant les principes de souveraineté, d'égalité, de justice, d'autodétermination et de liberté, en instituant un système de sécurité collective basé sur la non-ingérence et sur le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, et en développant un mécanisme international destiné à promouvoir le progrès économique et social de tous les peuples, grâce à des relations d'amitié et de coopération entre les nations.

Encore à ses débuts, l'Organisation des Nations Unies s'est trouvée confrontée à de sérieux problèmes que la Charte n'avait pas prévue. Les dispositions relatives à la sécurité, fondées sur un principe d'unité et de coopération, ont été mises en échec par l'apparition de nouveaux antagonismes immédiatement après la guerre. On n'avait pas prévu la division du monde en blocs militaires et idéologiques ni leur concurrence féroce dans les sphères d'influence et l'Organisation, au lieu d'être un "centre d'harmonisation des actions des Nations", est devenue l'arène des forces concurrentes de la guerre froide.

Assombris par les nuages de la rivalité entre grandes puissances et par une situation internationale profondément troublée, les dirigeants des nouveaux Etats ont cherché à renforcer leur unité et leur solidarité afin de faire face aux nombreux problèmes auxquels se trouvait confrontée la communauté internationale. Nourris par leur héritage colonial commun et par leur expérience de la lutte pour l'indépendance, ils se sont réunis, en 1955, à la Conférence historique afro-asiatique de Bandung pour définir ensemble leur notion d'un ordre mondial juste et les rapports qui devraient en découler. Ils souhaitaient sincèrement avant tout promouvoir les objectifs prévus par la Charte, à savoir éliminer le colonialisme, assurer le respect des droits de l'homme fondamentaux, éliminer la

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

discrimination raciale, encourager le règlement pacifique des différends, mettre un terme à la course aux armements et promouvoir le développement économique grâce à la coopération internationale. En fait, le premier de dix principes énoncés par la Conférence réaffirmait le respect des buts et des principes de la Charte. Lors du trentième anniversaire de la Conférence afro-asiatique, que mon gouvernement a eu l'honneur d'accueillir à Bandung au mois d'avril dernier, les participants ont réaffirmé leur conviction selon laquelle "l'Organisation des Nations Unies est l'enceinte unique et indispensable pour résoudre les grands problèmes mondiaux."

La Déclaration de Bandung s'est concrétisée par la naissance du mouvement des non-alignés à Belgrade en 1961, où ses membres fondateurs ont décidé de revoir de façon fondamentale le dangereux simplisme de la guerre froide. Leur objectif était et demeure un monde libéré des politiques de force, de rivalités de blocs, de la domination, de l'hégémonie et de l'exploitation. Le mouvement des non-alignés a cherché à réaliser des progrès pacifiques en vue de promouvoir un système international démocratisé de coexistence pacifique et de coopération entre les nations et de renforcer le rôle vital des institutions internationales conçues de façon équitable pour réaliser cet objectif.

Les contributions positives du Mouvement des non-alignés à la croissance et à l'orientation de l'Organisation des Nations Unies sont bien connues, en particulier lorsqu'il s'est agi d'accélérer le processus de décolonisation mondial, un processus dans lequel notre organisation a joué un rôle central. Depuis l'adoption de la Déclaration historique sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, dont nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire cette année, l'activité de l'Organisation des Nations Unies s'est profondément transformée aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. De ce fait, l'Organisation, au moment de son quarantième anniversaire, s'est rapprochée encore davantage de son objectif de véritable universalité.

Ce manque de temps m'empêche de développer les autres réalisations et les nombreuses activités entreprises avec succès par notre organisation au cours des quatre dernières décennies. Elles sont reflétées dans de nombreux programmes et dans les mesures qui sont constamment formulées et mises en oeuvre par les différents organes, institutions spécialisées et institutions qui lui sont liées. Ses activités s'étendent à la coopération internationale dans des domaines aussi

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

divers que le développement économique et social, les accords monétaires et commerciaux, la codification des concepts fondamentaux du droit international, la promotion des droits de l'homme fondamentaux, l'éducation et le développement scientifique, l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, l'exploitation du fond des mers et des océans, la sauvegarde de l'environnement et bien d'autres encore.

Pouvons-nous désormais concevoir un monde privé de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, qui offrent aide et secours aux milliers de réfugiés, aux millions d'enfants et de mères sous-alimentés, à ceux qui sont frappés par la faim, la misère, la maladie et l'analphabétisme? Pouvons-nous méconnaître ces événements marquants que sont la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur le droit de la mer et le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, pour n'en nommer que quelques-uns?

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Bien entendu, ces activités et programmes n'ont pas toujours été couronnés de succès. Mais ce qui a été réalisé, et ce qui continue d'être fait, a trait à l'objectif essentiel pour lequel les Nations Unies en tant qu'instrument collectif ont été créées : favoriser la paix et les conditions essentielles d'une paix durable qui s'accompagne de la justice dans le monde.

Même dans le domaine du maintien de la paix, autre fonction fondamentale des Nations Unies qui, au cours des années, a été l'objet de critiques sévères à cause de ses échecs réels ou imaginaires, les résultats obtenus ne sont pas aussi maigres qu'on le laisse parfois entendre. Il est vrai que les Nations Unies n'ont pas réussi à arrêter ou à inverser la course globale aux armements, qui a pris des proportions totalement irrationnelles et dangereuses qu'elle menace la survie même de l'humanité. On ne peut pas nier que les Nations Unies n'ont pas été à même d'empêcher les 130 conflits armés ou plus qui, depuis leur création, ont éclaté dans plusieurs régions du monde. Mais lorsque l'on cherche à évaluer dans quelle mesure l'Organisation est responsable de cet état de choses, il faut pertinemment garder à l'esprit que les Nations Unies ne peuvent faire que ce que leurs Etats Membres veulent bien qu'elles fassent et que l'Organisation ne peut réussir que lorsque ses Etats Membres sont déterminés à assurer ce succès. Par conséquent, lorsqu'on évalue son efficacité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'on doit prendre en considération les limites inhérentes à son rôle. On verra alors que, dans plusieurs situations de conflit entre ses Etats Membres, l'Organisation a en fait réussi à trouver un règlement pacifique. Dans de nombreux cas, lorsqu'on n'a pu trouver immédiatement une solution globale, les Nations Unies sont parvenues à restreindre la portée et l'intensité du conflit en remplaçant par le dialogue les hostilités armées et en offrant un cadre acceptable à l'intérieur duquel la recherche d'une solution a pu se poursuivre de façon pacifique. Dans ce contexte, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies se sont avérées un instrument innovateur et important dans le contrôle des conflits en empêchant les différends de se transformer en conflagrations plus importantes.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Tout en admettant que le système de sécurité collective n'a pas fonctionné comme le prévoyait la Charte, on doit reconnaître que le rôle limite des Nations Unies, en tant qu'instance de dialogue constructif entre les parties au contentieux, a eu une immense valeur. Par conséquent, en faisant le bilan des succès et des échecs et, ce qui est plus important encore, en nous tournant vers l'avenir, nous ne devons ni nous plaindre ni nous flatter, mais devons plutôt chercher à tirer de ce bilan des leçons positives.

Nous devons reconnaître que les défis que les Nations Unies ont dû relever tout au long des années et que les progrès accomplis dans l'instauration d'un monde où règne une paix et une liberté plus grandes, ainsi que le bien-être accru de l'humanité, militent en faveur du renforcement de la coopération multilatérale. Cette coopération devrait être conçue comme l'expression inévitable du concept d'une responsabilité partagée inhérente à la Charte et du sentiment de solidarité humaine qui se trouve au coeur du multilatéralisme. Mais il nous faut continuer d'agir avec plus de motivation et plus de résolution pour rectifier les insuffisances et les déficiences évidentes de notre Organisation dans l'examen des principaux problèmes de notre époque.

Les causes sous-jacentes des conflits existants demeurent et de nouveaux conflits continuent à apparaître. Il y a eu un déclin rapide de la confiance mutuelle entre les Etats, accompagné d'un recours alarmant à la force armée dans le règlement des différends. Une augmentation marquée des tensions entre les grandes puissances a conduit à une polarisation accrue et a ranimé la politique du pouvoir. La règle du droit, essentielle à un ordre international stable, est trop souvent bafouée. L'économie mondiale est frappée par la stagnation, l'inéquité et la dislocation, et tout cela se situe dans le contexte d'une course aux armements la plus dangereuse que le monde ait jamais connue.

Au cours des 40 dernières années, les Nations Unies et la communauté internationale n'ont connu de défi plus grand que celui du risque croissant d'une guerre nucléaire, engendré par une course aux armements qui ne cesse de s'accélérer et une accumulation excessive d'armes de destruction massive toujours plus perfectionnées. A l'heure actuelle, les arsenaux nucléaires des deux grandes puissances ont atteint de tels niveaux qu'ils sont totalement hors de toute proportion avec le besoin de sécurité nationale.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

En fait, ces puissances sont maintenant capables d'effacer toute vie sur terre, et ce plusieurs fois. Certes, les Etats dotés d'armes nucléaires doivent assumer la responsabilité principale de cet état de choses, mais les impératifs du désarmement et de la sécurité internationale ne peuvent pas être laissés à leur seul souci, parce que ce qui est en cause c'est le droit fondamental des hommes et des nations, le droit à leur survie et à leur existence mêmes. Nous notons donc avec une profonde préoccupation que, alors que les négociations sur le désarmement sous l'égide des Nations Unies n'ont pas encore donné de résultats significatifs, celles qui sont menées à l'extérieur se trouvent également dans l'impasse. Nous regrettons que ce soit là la seule façon de caractériser les négociations récemment reprises à Genève entre les deux superpuissances, dont l'objectif avoué est de mettre un terme à la course aux armements sur terre et d'empêcher qu'elle ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique.

Entre-temps, on continue de créer et de déployer de nouvelles techniques et de nouvelles générations de systèmes d'armes et de formuler de nouvelles doctrines stratégiques pour rationaliser leur utilisation. Par conséquent, la menace d'une guerre nucléaire est de plus en plus grave. Aussi continuons-nous de croire que l'arrêt immédiat de tous les essais, de la fabrication et du déploiement des armes nucléaires et de leurs vecteurs, en tant que premier pas nécessaire, pourrait grandement faciliter les négociations entre les Etats dotés d'armes nucléaires. Nous espérons également que la prochaine réunion au sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev donnera au moins l'élan nécessaire pour que les négociations dans toutes les instances de désarmement sortent de l'impasse.

L'Indonésie a toujours appuyé la notion de zones exemptes d'armes nucléaires dans le cadre d'une approche régionaliste du désarmement. En Asie du Sud-Est, les Etats membres de l'ANASE sont en train d'élaborer les principes et les modalités qui pourraient nous permettre de réaliser la notion d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. En tant que pays du Pacifique, nous nous félicitons de la création récente d'une zone dénucléarisée dans le Pacifique Sud. Nous appuyons également l'opposition des pays membres du Forum du Pacifique Sud aux essais d'armes nucléaires dans la région.

En tant que nation maritime et en tant qu'Etat non doté d'armes nucléaires, l'Indonésie a vu avec une préoccupation croissante la prolifération et la dispersion géographique des armes nucléaires sur les mers et les océans du monde.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Dans sa résolution 38/188 G du 20 décembre 1983, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'effectuer, avec le concours d'experts gouvernementaux qualifiés, une étude d'ensemble sur tous les aspects de cette dimension particulière de la course aux armements en général. Le Groupe d'experts a maintenant achevé cette étude et, ayant participé activement à ses travaux, ma délégation attend avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur la question, qui sera présentée pour examen à la présente session de l'Assemblée.

Nous espérons sincèrement que cette étude débouchera sur une action concertée et concrète de suivi de la part des Etats Membres, premièrement par la négociation de mesures efficaces de désarmement nucléaire et d'accroissement de la confiance en mer et, deuxièmement, par l'identification des moyens qui permettent à l'organisation et au potentiel naval de contribuer à l'élaboration de politiques de gestion des océans qui favorisent les utilisations pacifiques de la mer et de ses ressources au profit de l'humanité tout entière.

Une autre tâche urgente qui attend l'Organisation est celle d'assurer la décolonisation rapide de la Namibie. La situation dans ce territoire, outre qu'elle reflète les aspects les plus odieux du colonialisme classique, comporte aussi les nouvelles dimensions de l'oppression raciste et du pillage illégal des ressources naturelles et lance ainsi un défi unique à notre sens collectif de la justice et de la morale.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Il est évident depuis longtemps que l'Afrique du Sud n'a nullement l'intention de coopérer de bonne foi à l'application du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie contenu dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. En fait, après avoir empêché l'application de ce plan, entre autres en liant l'indépendance de la Namibie à des questions sans aucun rapport avec elle, le régime raciste de Pretoria a tout récemment commis un nouvel acte d'obstruction délibéré en établissant encore un prétendu gouvernement intérimaire dans le territoire, au mépris arrogant de la condamnation mondiale. De même, il n'a cessé d'utiliser la Namibie pour lancer des attaques contre les Etats de première ligne, ainsi qu'en témoigne la nouvelle agression contre l'Angola il y a juste une semaine, autre vaine tentative pour écraser les combattants de la liberté de la South West Africa People's Organization (SWAPO).

Le mépris obstiné que manifeste l'Afrique du Sud pour toutes les normes du droit international et d'une conduite civilisée et l'échec de la politique d'"engagement constructif" ont depuis longtemps convaincu mon gouvernement que la seule chose qui puisse ramener l'Afrique du Sud au bon sens, ce sont les sanctions obligatoires et globales prévues au titre du Chapitre VII de la Charte. Mais le Conseil de sécurité n'est pas encore parvenu à adopter des mesures efficaces pour les appliquer et nous ne pouvons nous permettre d'attendre.

Nous devons maintenir une pression en intensifiant l'ostracisme international, les sanctions, les embargos volontaires et les boycottages. Nous devons apporter un appui concret à la lutte du peuple namibien sous la direction de la SWAPO, son seul et authentique représentant. Il conviendrait d'aider davantage les Etats de première ligne qui ont un rôle crucial dans la lutte de libération.

La politique d'oppression impitoyable de Pretoria et son occupation illégale de la Namibie découlent de la nature même du régime qui, en Afrique du Sud, a établi et perfectionné le système abominable de l'apartheid, un système de racisme institutionnalisé qualifié par les Nations Unies de crime contre l'humanité.

L'Indonésie estime que les derniers événements qui se sont déroulés en Afrique du Sud sont graves et inquiétants. L'état d'urgence imposé par le régime raciste a déclenché une nouvelle escalade de la violence et de la terreur. En effet, l'état d'urgence - ou plus précisément la loi martiale - a été utilisé par Pretoria comme un prétexte pour que ses forces de sécurité puissent perpétrer des massacres aveugles et arracher des hommes, des femmes et des enfants innocents de leurs

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

foyers pour les détenir arbitrairement et indéfiniment. Nous sommes vivement émus par leurs souffrances et par l'incarcération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques qui incarnent la lutte courageuse des Sud-Africains noirs, sous la direction de leur mouvement de libération nationale. La libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus doit rester une de nos exigences constantes.

La majorité noire en Afrique du Sud est aujourd'hui pratiquement en état de siège. Le régime raciste a montré qu'il était incapable d'adopter une politique de changement progressif et que seule la force brutale l'empêche de faire faillite. Tous les espoirs de mettre fin à l'apartheid progressivement et pacifiquement ont été anéantis par le discours du premier ministre Botha le mois dernier, lorsqu'il a catégoriquement rejeté les exigences justes et fondamentales de la majorité opprimée alors, avec un mépris arrogant pour les préoccupations légitimes de la communauté internationale. Mais en fait, nous savons depuis longtemps que l'apartheid ne peut être ni réformé ni amélioré par des mesures successives. Il faut le démanteler dans sa totalité. A sa place, il faut établir une société démocratique, non raciale, fondée sur un régime majoritaire, pour garantir une paix durable.

Le conflit arabo-israélien préoccupe aussi beaucoup les Nations Unies depuis 40 ans. Encouragé par l'appui presque inconditionnel de ses amis et protecteurs, Israël a constamment bafoué les principes essentiels et les décisions de notre Organisation. Ainsi que le montrent les événements qui se sont déroulés les années passées, Israël s'obstine à imposer par la force des armes ses desseins agressifs et expansionnistes à la région, au mépris total de la condamnation mondiale.

Mon gouvernement est profondément convaincu qu'il est impossible de faire abstraction des trois problèmes clefs du conflit; ce sont le droit à l'autodétermination du peuple palestinien et son droit à un Etat indépendant et souverain en Palestine, le retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et la nécessité pour les Etats de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres.

Pour atteindre ces objectifs fondamentaux et tenir compte de tous les intérêts qu'ils impliquent, l'Assemblée générale a demandé la convocation d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

L'Indonésie appuie cette demande, persuadée que cette conférence permettra d'entamer un processus de négociations globales et que toutes les parties intéressées pourront y participer sur un pied d'égalité, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien.

Il ne fait aucun doute que la convocation et le succès de la conférence de paix dépendront de la volonté politique et de l'appui des grandes puissances qui doivent renoncer à leurs desseins stratégiques dans la région et coopérer aux efforts inlassables du Secrétaire général pour parvenir à un accord sur les modalités de la conférence. Assurément en effet, l'alternative ne peut être qu'un glissement inexorable vers un cycle encore plus destructeur de guerre et de violence, dont les conséquences seraient désastreuses non seulement pour la région mais pour le monde tout entier.

En Asie du Sud-Est, la situation au Kampuchea demeure le principal obstacle à la paix et à la stabilité régionales. A propos de cette question, l'Indonésie et les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) ont constamment adopté une position fondée sur des principes internationalement reconnus plutôt que sur l'animosité ou l'affrontement. Ainsi, le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea et l'établissement d'un gouvernement que le peuple aura choisi lui-même doit être la base de toute solution, car ainsi ces principes seront sauvegardés.

De même, l'ANASE a maintes fois fait preuve de souplesse quant aux modalités d'un règlement global et pacifique qui tiendrait compte des intérêts légitimes de toutes les parties concernées. Par conséquent, nous avons été consternés quand, au début de cette année, de nouveaux affrontements armés, avec utilisation massive de forces militaires, ont causé de lourdes pertes humaines et matérielles et provoqué la fuite de milliers de réfugiés kampuchéens en Thaïlande à la recherche d'un abri sûr. Ces événements ont non seulement rendu infiniment plus difficile une solution du conflit, mais également souligné le côté tragique de la crise actuelle au Kampuchea.

Malgré les opérations militaires incessantes menées contre ses forces de résistance, le Gouvernement central du Kampuchea démocratique est demeuré efficace et a maintenu son appui constant au peuple du Kampuchea. En outre, l'appui croissant de la communauté internationale au CGDK, sous la présidence de Samdech Norodom Sihanouk, est un autre facteur d'encouragement.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Au cours de l'année écoulée, l'Indonésie espérait qu'en tant qu'interlocuteur du Viet Nam désigné de l'ANASE, ses efforts destinés à promouvoir un dialogue authentique et une approche viable pour parvenir à une solution donneraient des résultats positifs. Si les discussions en cours entre l'Indonésie et le Viet Nam ont permis d'apporter des précisions mutuelles sur certains aspects du problème, des divergences demeurent sur des points importants et elles devraient être résolues si nous voulons poursuivre un dialogue valable.

L'ANASE désire toujours sincèrement explorer toutes les voies possibles de rétablir la paix au Kampuchea; la preuve en est la proposition de pourparlers entre les parties directement intéressées faite par les ministres des affaires étrangères réunis à Kuala Lumpur en juillet dernier. Comme par le passé, notre initiative procède d'un souci véritable des droits et intérêts fondamentaux du peuple kampuchéen et de sa survie en tant que nation, en paix avec elle-même et avec ses voisins. Nous continuons d'espérer que le Viet Nam répondra de façon positive aux efforts internationaux tentés pour parvenir à un règlement complet du problème kampuchéen afin que le Kampuchea puisse être indépendant, neutre et non aligné.

De même, nous espérons sincèrement qu'une solution globale pourra être trouvée rapidement au problème de l'Afghanistan, où le maintien de la présence de troupes étrangères a empêché le rétablissement de la paix et de la stabilité régionales.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Etant donné que tant de régions sont en proie à des conflits ou à des différends, le progrès accompli par le Groupe de Contadora dans l'édification d'une nouvelle structure favorable à l'harmonie régionale et à la coopération en Amérique centrale est des plus encourageants. A ce stade, nous notons avec une grande satisfaction que le processus de paix lancé à Contadora a atteint le point où une réunion de plénipotentiaires devrait être convoquée pour mettre au point les modalités finales en vue de signer l'acte de paix et de coopération. Le point culminant de ce laborieux processus de création d'un cadre aux fins de la réconciliation régionale - que l'Acte représente - sera également une source d'encouragement pour d'autres régions assaillies par des problèmes comparables de conflit et de désaccord.

En 1945, se libérer de la guerre et satisfaire les besoins économiques étaient au nombre des objectifs centraux de l'humanité. Aujourd'hui, 40 années plus tard, les questions de sécurité internationale et de développement sont inextricablement liées les unes aux autres et, en leur absence, la paix et la prospérité ne sauraient être garanties. Le peu de cas que l'on continue de faire de la pauvreté rampante et les inégalités flagrantes mettent gravement en danger le tissu politique et social non seulement des pays en développement mais du monde en général. Et, tout comme en 1945, la solution de ces problèmes ne peut être recherchée efficacement que par la coopération internationale. Il n'y a pas d'autre solution viable ou durable.

Depuis que nous nous sommes réunis ici il y a un an, les caractéristiques particulières de l'économie globale et des relations économiques internationales sont demeurées, pour l'essentiel, inchangées et sont peut-être encore plus apparentes. L'arrêt de la reprise économique après une récession globale dévastatrice, l'érosion du multilatéralisme au milieu d'un interdépendance croissante, demeurent nos principales préoccupations. En outre, la détérioration graduelle des systèmes monétaires et commerciaux internationaux, les incidences négatives du problème de la dette internationale et l'ampleur de la situation économique critique dans laquelle se trouvent les pays les plus pauvres, dominent l'ordre du jour de cette Assemblée et mettent à l'épreuve la sagesse et la volonté collectives.

L'extension de la reprise au monde entier - promesse de croissance et de progrès imminents - s'est, en raison de son échec, traduite en de maigres et frustrants résultats pour la plupart des pays en développement. Même les pays dont

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

on considère que les économies se sont bien comportées ont connu des revers comparativement au passé. L'escalade du protectionnisme, qui empêche l'accès aux marchés, des prix des produits de base en chute libre, la réduction des courants de ressources financières et l'alourdissement phénoménal du fardeau de la dette ne sont que quelques-unes des conséquences néfastes de cet échec. De même, les déséquilibres aigus enregistrés dans les paiements, la variation constante des taux de change et l'imposition d'une part disproportionnée du processus global d'ajustement ont également handicapé leurs efforts les plus résolus. Ainsi, pour de nombreux pays en développement, de sérieux arrêts dans la croissance de leur développement et un déclin inquiétant du niveau de vie de leur population sont devenus une dure réalité. Pour d'autres, en particulier en Afrique, une stagnation paralysante, si ce n'est une croissance négative, s'est installée et représente une menace critique non seulement pour leur stabilité sociale et politique mais bien souvent pour leur survie même.

Ces multiples difficultés attestent les insuffisances structurelles et les déséquilibres inhérents qui sous-tendent le système économique mondial actuel. Il ne peut y avoir de reprise soutenue ou durable, non plus qu'il ne peut y avoir d'accélération du développement des pays en développement sans la promotion d'une véritable interdépendance et sans une restructuration totale de l'ordre économique international.

C'est en tenant pleinement compte de ces défis que nous estimons qu'il est urgent d'envisager différemment la coopération économique internationale, d'une manière qui reconnaisse que la reprise de l'économie mondiale ne sera durable que si elle s'accompagne de mesures globales propres à relancer le développement des pays en développement. La promotion d'une véritable interdépendance au sein des nations et la relance de la coopération multilatérale en faveur du développement s'imposent par conséquent. C'est précisément dans ce contexte que nous aimerions réitérer notre désir de voir s'ouvrir des négociations globales. Nous pensons également que la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement conserve toute sa valeur.

Les questions connexes du commerce, du marché monétaire et financier exigent notre attention immédiate. Le commerce international, reconnu depuis longtemps comme étant un instrument classique de promotion de l'avantage économique mutuel, est de plus en plus étouffé. L'Indonésie est profondément attachée à un système commercial international ouvert, reposant sur le principe du traitement différentiel

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

et favorable aux pays en développement et elle appuie tous les efforts visant à démanteler le protectionnisme. En matière de commerce des produits de base, nous appuyons vigoureusement la mise en oeuvre d'un programme intégré pour les produits de base et le fonctionnement sans réserve du Fonds commun. La baisse du flux des capitaux destinés au développement a exacerbé la perte de revenus en raison de la diminution des recettes d'exportation et de la détérioration des termes de l'échange. Le chaos qui en est résulté se traduit de manière frappante par l'actuelle crise de la dette et ses nombreuses ramifications. Une augmentation substantielle du transfert réel de ressources, tant publiques que privées, est donc obligatoire. Une réponse constructive et globale, telle que la tenue d'une conférence internationale sur le financement consacré au développement, comme cela a été demandé lors de la septième réunion au sommet que les pays du Mouvement des non-alignés ont tenue à New Delhi, devrait être recherchée d'urgence.

La crise qui persiste en Afrique et qui est la conséquence des assauts incessants de la sécheresse et de la famine prolongées n'est pas sans rapport avec cette situation. Si la réaction internationale devant cette situation a été remarquable, les besoins demeurent énormes et vont bien au-delà des secours d'urgence et de la gestion de la crise durant cette période de réajustement qui y fait suite. Un appui au développement à long et à moyen terme est nécessaire si l'on veut surmonter la crise de manière efficace et éviter que ne surviennent de nouvelles calamités.*

Dans une situation économique internationale marquée par un désenchantement croissant, la coopération Sud-Sud est non seulement souhaitable mais indispensable, et son renforcement est d'une importance capitale. A cet égard, les délibérations de la quatrième réunion du Comité intergouvernemental de suivi et de coopération du Groupe des 77, qui s'est tenue à Djakarta il y a quelques semaines, a donné la preuve de la pertinence durable et de l'importance particulière du Programme d'action de Caracas sur la coopération économique entre pays en développement.

* M. Marinescu (Roumanie), vice-président, assume la présidence.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

La ferme adhésion à l'application réfléchie de ce Programme d'action enregistrée lors de la réunion est encourageante pour ce qui est du rôle futur de l'autosuffisance collective dans l'accélération du développement. Il ne faut pas laisser cet esprit et cet élan nouveaux se dissiper.

Une autre cause d'encouragement est l'heureux résultat de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, qui s'est tenue à Nairobi en juillet dernier. Etant donné le rôle crucial que jouent les femmes dans le développement, nous appuyons pleinement les objectifs contenus dans le document relatif aux "Stratégies axées sur l'avenir", et nous pensons qu'elles pourront être encouragées et appliquées au cours de la Décennie pour la femme et avant que ce siècle ne s'achève.

En tant que pays où les jeunes représentent plus de 60 p. 100 de la population, l'Indonésie attache une grande importance à la Conférence mondiale des Nations Unies pour l'Année internationale de la jeunesse. La condition générale de la jeunesse, qui reflète la détérioration de la situation économique mondiale, notamment en matière d'offres d'emploi, a continué d'empirer. Cependant, nous sommes pleinement convaincus que la prochaine conférence mondiale s'attaquera à cette question, assurant ainsi la promotion des aspirations et des espoirs ressentis par les jeunes du monde entier.

Les proportions alarmantes atteintes par le trafic illicite des stupéfiants et l'abus des stupéfiants dans de nombreuses parties du monde menacent gravement la stabilité et même la sécurité de nombreux pays. L'Indonésie se félicite des efforts actuellement déployés pour lutter contre ce grave danger et appuie pleinement la proposition avancée par le Secrétaire général des Nations Unies en vue de la convocation d'une conférence internationale sur les stupéfiants au niveau ministériel, en 1987.

A mesure qu'augmentait le nombre des membres de l'Assemblée générale, les activités toujours plus étendues de cette dernière l'ont amenée à devenir le dépositaire de questions de plus en plus nombreuses à débattre. Il est évident à cet égard qu'il faut rationaliser l'ordre du jour de l'Assemblée, en supprimant les points qui n'ont plus aucune pertinence, en renvoyant l'examen de ceux qui font l'objet de négociations et en regroupant les questions connexes en un seul point. De cette manière, l'Assemblée générale pourrait définir son programme de travail plus clairement et conférer plus d'importance et d'autorité à ses décisions.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, il n'est guère nécessaire pour ma délégation de parler en détail de ses insuffisances dans l'exécution de sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de sécurité internationales. Le fait que les rivalités Est-Ouest dominant les délibérations du Conseil a eu pour résultat de rendre inapplicables des décisions pourtant adoptées à l'unanimité. Qui plus est, au cours des efforts déployés pour obtenir l'appui des membres permanents, certaines résolutions ont fini par perdre de leur force au point de devenir de simples exhortations.

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

Afin de réduire cette érosion dans l'autorité et l'efficacité du Conseil, il faut que les membres permanents reconnaissent qu'ils ont une responsabilité internationale plus étendue, inhérente à leur statut et du fait qu'ils ont accepté la Charte. Un Conseil de sécurité efficace est essentiel si nous voulons éviter le type d'affrontement qui, en cette ère nucléaire, ne peut signifier qu'un anéantissement mutuel.

L'incertitude et le désaccord sur la composition, le financement et le mandat des opérations de maintien de la paix ont souvent empêché leur efficacité. Il importe de rechercher les moyens qui permettraient à un consensus de s'édifier pour assurer l'appui global de ces activités. A cette fin, les rôles de l'Assemblée et du Conseil ainsi que du Secrétaire général devront être soigneusement réexaminés.

S'agissant de limiter et de régler les situations de conflit, ma délégation souscrit aux diverses initiatives prises par le Secrétaire général pour encourager le dialogue et les négociations entre les parties intéressées. Assurément, le Secrétaire général n'a pas toujours obtenu des résultats dans des cas tels que l'Afghanistan, Chypre ou les îles Malvinas; néanmoins il a créé un cadre pour faciliter un règlement pacifique, conformément aux résolutions pertinentes. Nous espérons sincèrement que les parties à ces conflits et aux autres conflits soutiendront le Secrétaire général et coopéreront avec lui pour trouver des solutions justes et globales.

Quarante ans après la création de l'Organisation des Nations Unies, la recherche d'un ordre international plus équitable, plus pacifique et plus efficace s'est ralentie et les motivations pour mettre au point des actions internationales à la mesure des réalités et des risques de notre époque se sont également affaiblies. Dans un monde caractérisé par l'insécurité croissante, les conflits régionaux, le désordre économique, l'explosion démographique, la détérioration des écosystèmes et placé sous la menace constante d'une guerre nucléaire, le développement d'un système des Nations Unies fort et efficace est une nécessité impérieuse.

Dans le monde contemporain, où les interactions s'intensifient, les liens réciproques, l'interdépendance et la coopération multilatérale devraient être le thème dominant. Il est donc regrettable que des politiques bilatérales, voire unilatérales, à la recherche de résultats à court terme, se soient introduites dans le multilatéralisme. Cette utilisation arbitraire de la puissance débouchera sur

M. Kusumaatmadja (Indonésie)

une instabilité et une incertitude croissante et ne pourra que précipiter la chute des structures et des institutions existantes de coopération internationale.

De même, l'Indonésie est convaincue que le multilatéralisme est le seul responsable et viable d'affronter les réalités globales de notre époque. Les Nations Unies, en tant que consécration du multilatéralisme avec tous leurs échecs, toutes leurs insuffisances et toutes leurs faiblesses, représentent malgré cela la meilleure structure dont on dispose à cette fin. Nous devons les appuyer et les renforcer et non les affaiblir et les bafouer. C'est alors seulement que l'interdépendance pourra devenir une source positive plutôt que négative dans les affaires du monde.

A ce moment critique de la vie des Nations Unies, il est essentiel que tous les Etats se consacrent à nouveau aux buts et principes de la Charte et renouvellent leur foi en la capacité des Nations Unies de remplir leurs fonctions et de réaliser leurs buts et objectifs. En effet, ce n'est qu'alors que l'Organisation pourra assumer à nouveau le rôle pour lequel elle a été créée.

M. TINDEMANS (Belgique) : Je voudrais avant tout présenter mes chaleureuses félicitations à M. de Piniés, pour son accession à la présidence de cette quarantième Assemblée générale des Nations Unies.

Son expérience remarquablement vaste - il assiste pour la 28ème fois aux travaux de notre Assemblée - ainsi que le prestige et l'autorité qu'elle lui a assurés, constituent la meilleure garantie de succès de nos travaux. Mon pays se réjouit en outre de l'élection du représentant d'un pays, l'Espagne, qui lui est particulièrement cher et qui s'appête à rejoindre effectivement la Communauté européenne.

Avant de commencer mon exposé, je tiens à exprimer au Gouvernement et au peuple du Mexique ma plus profonde sympathie pour la terrible tragédie qui les a frappés.

Dans le monde tourmenté où nous vivons, notre Organisation remplit depuis 40 ans maintenant la tâche essentielle de contribuer à la solution des problèmes mondiaux et de faire régner des relations internationales harmonieuses. Cette session, qui est appelée à célébrer cet événement, porte chez beaucoup d'entre nous l'espoir d'un souffle nouveau et d'une prise de conscience nouvelle sur la nécessité d'accomplir les tâches que s'étaient fixés les fondateurs de notre institution.

M. Tindemans (Belgique)

Je ne doute pas, que sous la haute conduite du Président, cette Assemblée restera marquée dans les annales des Nations Unies pour avoir contribué efficacement à la réalisation des idéaux et des buts poursuivis par notre Charte. Je voudrais également réitérer ici l'expression de notre haute appréciation pour le dévouement et l'efficacité avec lesquels son éminent prédécesseur, l'ambassadeur Lusaka, s'est acquitté de sa tâche.

C'est avec une attention comme toujours très vive que j'ai pris connaissance du rapport que le Secrétaire général nous soumet cette année. Comment ne pas partager ses préoccupations en ce qui concerne le multilatéralisme en cette année anniversaire? Comment ne pas entendre ses appels insistants à plus de solidarité et à l'instauration d'un système de relations internationales qui tienne pleinement compte des obligations et des responsabilités qui sont les nôtres en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies? Comment ne pas répondre à sa demande d'une réflexion en profondeur et à haut niveau sur les objectifs, les réalisations et les manquements de notre Organisation, qui va célébrer son quarantième anniversaire?

Comment, enfin, rester indifférent en présence des assauts que subit le caractère universel de notre Organisation, ou ignorer ses déficiences historiques? Qu'il me suffise, pour l'instant, de citer l'exemple de la péninsule coréenne. Sa réunification suppose une solution pacifique et démocratique aux problèmes qui séparent les deux parties qui la composent. Mon pays partage l'opinion de la République de Corée que le dialogue direct entre elles doit viser d'abord à rétablir le climat de confiance qui fait défaut depuis si longtemps. En attendant que ce dialogue, que nous encourageons vivement, débouche sur la réunification, la Belgique est favorable à l'entrée simultanée des deux Corée aux Nations Unies.

Mon collègue luxembourgeois, M. Poos, Président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté européenne, a traduit parfaitement à cette tribune les vues des 10 pays membres, et donc de la Belgique, sur l'ensemble des questions internationales qui préoccupent, plus que jamais, le concert de nations. J'en remercie mon collègue.

Il m'est dès lors possible de concentrer mes propos sur quelques thèmes qui me paraissent particulièrement dignes d'intérêt.

Que nous le voulions ou non, la situation internationale reste fortement marquée par l'état des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et leurs alliés respectifs. En montant à cette tribune l'année dernière, j'ai eu

M. Tindemans (Belgique)

l'occasion de signaler combien l'horizon paraissait sombre dans le domaine des relations Est-Ouest. Depuis lors, la situation ne s'est pas vraiment améliorée. La méfiance règne partout et elle paralyse les tentatives de solution de nombreux problèmes mondiaux.

Ce climat d'incompréhension et de crainte réciproque a des racines profondes. Le déploiement massif et ininterrompu de missiles nucléaires dirigés contre l'Europe occidentale a conduit mon pays, avec d'autres, à accepter le déploiement sur son territoire de missiles de croisière.

M. Tindemans (Belgique)

C'est cette spirale dangereuse de menaces, de méfiance et de crainte, que nous devons essayer de ralentir et, si possible, de casser.

Les propositions que nous avons faites à la Conférence sur le désarmement en Europe, à Stockholm, allaient dans ce sens. Elles étaient ambitieuses par leur portée - qui était de permettre le désarmement par la restauration de la confiance - mais modestes et parfaitement réalisables dans leur mise en oeuvre. Elles ne cherchaient pas à soulever les obstacles sur la voie d'accords de sécurité mais au contraire à favoriser des petits pas en direction de la diminution des tensions.

Dans cette perspective, la Belgique attache une grande importance à deux éléments qui, dans le panorama assez sombre des relations Est-Ouest, ont fait naître, au cours des derniers mois, une lueur d'espoir.

Le 12 mars dernier ont repris à Genève les négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes stratégiques, les forces nucléaires à portée intermédiaire et les armes spatiales. Mon pays y attache la plus haute importance. Il plaide pour une réduction aussi large que possible du nombre de systèmes existants, dans le respect de l'équilibre et de la stabilité de la relation stratégique entre les deux parties. L'introduction de technologies nouvelles, notamment dans l'espace, ne peut être mise en oeuvre que si elle renforce cette stabilité.

C'est à Genève également que se rencontreront, au mois de novembre, le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Secrétaire général du parti communiste de l'Union soviétique. La Belgique, comme toutes les nations, s'attend à ce que ce sommet contribue à rompre cette barrière de méfiance dont je dénonçais les méfaits. Nous en attendons un dialogue constructif dont le monde entier, et pas seulement les participants, a le plus grand besoin.

C'est toujours à Genève que se déroulent les négociations de la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, et sans minimiser l'importance d'autres points en discussion, je voudrais aborder le problème des armes chimiques. Nous avons constaté avec horreur que des agents chimiques ont été utilisés dans des conflits récents. Nous n'oublierons jamais que la Belgique a été le premier champ de bataille où de telles armes ont été engagées. Un de ces produits porte le nom d'ypérite, d'après la ville flamande d'Yprès, connue depuis 1916 dans le monde entier.

M. Tindemans (Belgique)

Mon pays est donc bien placé pour demander : le respect absolu et inconditionnel du Protocole de Genève de 1925 interdisant l'emploi des armes chimiques; la conclusion d'une nouvelle convention internationale prohibant totalement, non plus seulement l'emploi, mais également la production, le stockage et le transfert des armes chimiques. En 1984, un projet en ce sens a été déposé à la Conférence du désarmement par le Vice-Président des Etats-Unis. Il est urgent que la Conférence se mette d'accord sur ce point.

Pour sa part, la Belgique a d'ores et déjà décidé de soumettre à des contrôles sévères l'exportation des "précurseurs clefs", c'est-à-dire les éléments de base entrant dans la composition d'armes toxiques. Mais, ici comme ailleurs, le problème crucial des accords de désarmement reste la mise au point d'un système adéquat de vérification. Celle-ci est un élément indispensable de tout accord de sécurité et de désarmement. Celui qui la refuse prend la responsabilité de l'échec. Seules l'ouverture et la transparence permettront d'atténuer la méfiance, de détendre l'atmosphère et de progresser vers un climat plus serein.

Dans le même esprit, je voudrais plaider pour un respect scrupuleux de la lettre et de l'esprit des accords déjà conclus dans les domaines du désarmement et de la sécurité. Rien n'alimente plus la méfiance que le soupçon que les engagements pris ne sont pas, ou pas entièrement, respectés. Il ne s'agit pas ici d'accusations ou de polémiques. Constatons simplement que si les accords existants ne sont pas exécutés de bonne foi, il deviendra plus difficile d'en conclure de nouveaux.

J'ai dit à Helsinki, à la fin du mois de juillet, que j'éprouvais une certaine déception à l'égard de la manière dont certaines dispositions de l'Acte final ont été mises en application. La franchise m'oblige à répéter qu'à mes yeux les grands espoirs qui avaient été placés dans cet acte n'ont pas été pleinement rencontrés. Le résultat de la Conférence d'Ottawa relative aux droits de l'homme est une illustration des écueils que nous rencontrons sur notre chemin. Pourtant, je persiste à croire que le processus de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe pourrait encore être amélioré et complet. La Belgique pour sa part fera preuve de persévérance et de conviction dans le développement de ce processus. Nous ne pouvons pas nous permettre d'être pessimistes à ce sujet.

M. Tindemans (Belgique)

Si, au niveau multilatéral, nous n'avons pas ménagé nos efforts en faveur du désarmement et de la paix, nous avons également mis nos principes en action au niveau bilatéral. La Belgique s'est toujours déclarée prête à engager le dialogue avec les pays qui le souhaitent et n'a pas négligé d'exercer pleinement son rôle dans le concert des nations. Ce rôle est celui du contact et de la modération, de crédibilité et de fiabilité dans nos engagements.

La rivalité Est-Ouest et l'affrontement des puissances nucléaires ne sont pas les seules menaces qui pèsent sur la vie internationale. Par tradition et par les liens de l'histoire, mon pays s'intéresse particulièrement au continent africain, et la crise aiguë qu'il connaît ne cesse de nous préoccuper.

Les difficultés économiques, la sécheresse, la crise agricole, la pénurie alimentaire, sont aujourd'hui dans de nombreux endroits, compliqués et multipliés dans leurs effets par des crises politiques, des conflits armés, des troubles intérieurs, des affrontements internationaux. Ces situations, en se combinant, ont fini par donner à ces fléaux des proportions effarantes. Trop de pays africains connaissent une situation de misère avec un cortège de souffrances, de morts, de déplacements de populations fuyant les catastrophes naturelles et les désastres de la guerre.

Face à cette situation, la communauté internationale n'est pas restée indifférente. Sous l'impulsion de notre Secrétaire général, Monsieur Pérez de Cuéllar, des mesures ont été prises, et continuent à l'être, afin de satisfaire les besoins les plus urgents des populations africaines. Dans un souci d'efficacité, la coordination de l'aide a été renforcée au niveau des divers organes des Nations Unies ainsi qu'au niveau des pays donateurs.

Cet effort doit être poursuivi et complété par des actions à plus long terme orientées vers le développement des populations.

Parmi ces actions à long terme, mon pays accorde la plus haute priorité au développement rural intégré, seule solution durable au problème de la faim et de la malnutrition, seul moyen de lutte contre l'exode rural et l'expansion anarchique des sites urbains. C'est cet objectif de développement des zones rurales que la Belgique a entendu poursuivre en créant le Fonds de survie destiné à aider les pays atteints de famine, à reprendre et à améliorer leur production alimentaire en vue d'atteindre l'autosuffisance. En octobre 1983, aidés par quatre organisations des

M. Tindemans (Belgique)

Nations Unies, nous avons choisi comme pays bénéficiaire la corne d'Afrique puisqu'elle constitue une des régions du monde qui connaît un des plus hauts taux de mortalité due à la famine.

Depuis la fin de 1984, la Belgique a aussi entrepris une série d'opérations d'aide d'urgence avec diverses organisations non gouvernementales en faveur de plusieurs pays africains affectés par la sécheresse. Ces aides en matériel ou en céréales sont aujourd'hui indispensables mais il est clair qu'elles ne peuvent suffire.

M. Tindemans (Belgique)

Nous considérons la politique d'aide aux pays en voie de développement comme un devoir primordial des pays industrialisés. A un moment où la crise internationale frappe tous les pays du monde, mais le plus sévèrement les pays en voie de développement, la solidarité internationale, jointe au sens de la responsabilité, s'impose plus que jamais.

La décennie 70-80 a favorisé le développement des infrastructures et de l'industrie. Celui-ci était une phase indispensable. Pourtant, certaines transformations d'un autre ordre sont tout aussi nécessaires.

C'est dans cette optique que je veux évoquer les événements dramatiques survenus, au cours des derniers mois, en Afrique du Sud. La discrimination raciale conduit à des affrontements violents dont les victimes innocentes se comptent par centaines. La menace d'une guerre civile se précise, avec son cortège de misère et de souffrances, qui pourrait conduire à l'effondrement économique de la moitié d'un continent. Après tant d'autres, je voudrais, du haut de cette tribune, lancer un appel au Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour qu'il entreprenne sans délais le démantèlement de l'apartheid, que la Belgique condamne sans réserves. Mon pays appelle tous les Sud-Africains à s'engager sur la voie d'un dialogue constructif. Mon gouvernement ose espérer que dans chaque communauté se trouveront des chefs responsables qui, laissant de côté la violence et les slogans, rechercheront des solutions originales pour des problèmes complexes. Aucun ressortissant de l'Afrique du Sud, quelle que soit la couleur de sa peau, n'a intérêt ni à un bain de sang ni au chaos économique. Comme M. Poos l'a dit au nom des Dix, je crois que la seule solution se trouve dans l'octroi de droits égaux à tous les citoyens d'Afrique du Sud, dans un système de protection des minorités et dans le dialogue dont je viens de parler. Par une action non équivoque, la Belgique, de concert avec les Dix, espère convaincre les Sud-Africains d'adopter une telle politique. C'est dans cet esprit que la Belgique, avec ses partenaires de la communauté européenne, a décidé de prendre des mesures, tant restrictives que positives, à l'égard de l'Afrique du Sud. La Belgique, membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, insiste pour que la question namibienne soit résolue à bref délai sur base de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Elle est convaincue que le règlement de ce dossier diminuera la tension dans la région, amorçant ainsi une évolution d'ensemble de la situation en Afrique australe.

M. Tindemans (Belgique)

Ceci nous incite à insister sur la nécessité d'une solution urgente de ce problème.

Enfin je voudrais aborder la question du terrorisme, dont l'activité s'étend actuellement au monde entier.

Dans sa conférence du 21 juin 1985, le Secrétaire général s'est exprimé en ces termes au moment de la prise d'otages de l'avion de TWA :

(L'orateur cite en anglais)

"En tant qu'être humain, je ressens un sentiment de honte. Je pense que ce que font les terroristes partout dans le monde est non seulement criminel mais lâche. Je suis persuadé que vous partagez ce sentiment de honte. Ce n'est pas une question d'idéologie. Ce n'est pas une question de croyance religieuse. Je pense que c'est un problème qui affecte notre conscience d'êtres humains."

(L'orateur poursuit en français)

Je voudrais joindre ma voix à celle du Secrétaire général et ainsi répondre à l'appel qu'il nous a lancé comme citoyens du monde et comme simples êtres humains.

Je n'ignore pas les difficultés de la réponse ni les efforts déjà entrepris par notre organisation.

En 1972, à l'occasion de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a pris l'initiative de soumettre à l'Assemblée générale la discussion de ce problème et prié les Etats membres de lui faire part de leurs observations et remarques en la matière.

Des résolutions ont été votées et un comité spécial a été créé, chargé d'étudier la question et de faire des propositions en vue de trouver une solution efficace au problème du terrorisme.

Toutefois nous ne sommes pas parvenus à réaliser un consensus. Les débats ne se sont pas maintenus sur le terrain des principes et du droit mais ont débouché sur un affrontement politique entre les pays favorables à une répression généralisée du terrorisme et les pays qui estimaient devoir mettre l'accent plutôt sur ses causes.

Certes, l'élimination totale du terrorisme international ne pourra devenir une réalité que si l'on améliore les situations politiques, économiques et sociales qui le favorisent.

Cependant, le terrorisme ne peut être un moyen qui se justifie par les objectifs poursuivis. Il est des actes si barbares, si odieux et si contraires à

M. Tindemans (Belgique)

la société que rien ne peut les justifier. A défaut de les reconnaître, la lutte contre le terrorisme international se trouvera complètement paralysée.

Devant l'aggravation du terrorisme international qui menace la vie et la sécurité d'êtres innocents dans toutes les parties du monde, le moment est venu de déterminer les critères des actes qui ne supportent aucune justification ni excuse, malgré la sympathie et la compréhension que puissent susciter certaines situations politiques, culturelles, sociales ou économiques. Il nous paraît urgent d'établir, au-delà de toute confrontation idéologique, une série de mesures, universellement admises, contre ces actes criminels. Il ne peut plus être admis que les attentats, prises d'otages et autres faits criminels similaires, soient encore traités comme des actes dont le caractère politique vaut à leurs auteurs l'indulgence, voire l'impunité.

Sans doute est-il encourageant de constater que diverses mesures et réglementations ont déjà été convenues sur le plan régional aussi bien que sur le plan sectoriel.

Sur le plan régional, je voudrais mentionner surtout la convention européenne de 1977 pour la répression du terrorisme qui vient, après des débats très approfondis, d'être approuvée par le Parlement belge. Cette convention sera dès lors en vigueur entre 15 Etats membres du Conseil de l'Europe, unis dans la lutte contre ce fléau.

L'approche dite partielle a, d'autre part, permis à la communauté internationale de légiférer en matière de divers types de terrorisme. Je me réfère aux conventions de Tokyo, de Montréal et de La Haye, conclues dans le cadre de l'Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) qui ont été toutes trois ratifiées par la Belgique, ainsi qu'à la convention adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies contre la prise d'otages. Cette convention sera soumise prochainement à l'approbation du Parlement belge. Ainsi, la Belgique s'est déjà engagée dans la voie recommandée par la résolution sur le terrorisme adoptée, par consensus, dans le cadre du septième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, qui s'est tenu récemment à Milan.

L'expérience démontre qu'aucun pays n'est à l'abri du terrorisme. L'élaboration d'une convention générale sur le terrorisme international est, sans doute, un objectif trop ambitieux, difficilement atteignable dans un proche

M. Tindemans (Belgique)

avenir. Il vaudrait mieux tenter de résoudre le problème en traitant successivement ses différents aspects. Tout système de terreur est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et celle-ci impose, dès lors, aux Etats membres l'obligation de contribuer à son élimination.

Les efforts souhaités au niveau multilatéral, au sein des Nations Unies, doivent également être complétés par des accords bilatéraux. Il ne faut pas, en effet, que la disparité des législations et la susceptibilité des souverainetés nationales permettent aux terroristes de se soustraire à tout châtement.

M. Tindemans (Belgique)

Parmi les recommandations du Comité spécial du terrorisme international figuraient certaines propositions qui répondent à nos inquiétudes et que j'aimerais rappeler à l'attention de l'Assemblée générale, notamment :

La recommandation faite aux institutions spécialisées appropriées et aux organisations régionales d'envisager des mesures propres à prévenir et à combattre le terrorisme international dans leur domaine de compétence et dans leur région, l'invitation à tous les Etats Membres à coopérer plus étroitement, en particulier en échangeant des informations pertinentes concernant les mesures préventives et la lutte contre le terrorisme international, en concluant des traités spéciaux ou en incorporant dans les traités bilatéraux appropriés des clauses spéciales, en particulier sur l'application du principe "Extradition ou poursuites" aux terroristes internationaux, l'examen par l'Assemblée générale de la nécessité d'élaborer une ou plusieurs conventions internationales supplémentaires s'inspirant du principe "Extradition ou poursuites" pour lutter contre les actes de terrorisme international qui ne sont pas encore couverts par d'autres conventions internationales de type semblable.

J'ai fait allusion, précédemment, à la Convention européenne sur la répression du terrorisme. En son article premier, cette convention énumère un certain nombre de faits qui ne seront pas considérés comme des infractions politiques. Parmi ceux-ci figurent, notamment, "Les infractions comportant l'utilisation de bombes, grenades, fusées, armes à feu automatiques ou de lettres ou colis piégés, dans la mesure où cette utilisation présente un danger pour des personnes". Ne pourrait-on concevoir, par exemple, qu'une attention particulière soit accordée, comme on l'a déjà fait pour la prise d'otages, à l'utilisation d'engins piégés. Il est certain que l'emploi de ceux-ci constitue un acte particulièrement odieux lorsqu'il est de nature à porter atteinte à la vie et à l'intégrité physique de personnes innocentes.

La raison d'être de notre organisation est de maintenir dans le monde, malgré les rivalités et les affrontements, un climat de paix. Il m'a semblé que le maintien de ce climat passait, spécialement en ce moment, par la reprise du dialogue Est-Ouest, une action contre la faim et la misère dans le monde, notamment en Afrique, et des mesures pratiques contre le terrorisme international. Tel est le message que j'ai voulu porter à cette Assemblée.

M. IACOVOU (Chypre) (interprétation de l'anglais) : C'est avec un grand plaisir que j'exprime au Président nos félicitations chaleureuses à l'occasion de son élection bien méritée aux hautes fonctions présidentielles en cette quarantième session de l'Assemblée générale. Nous estimons que sa personnalité, sa réputation de diplomate expérimenté et compétent, ainsi que son attachement de longue date à la cause de l'Organisation des Nations Unies, sont les meilleures garanties de succès dans l'accomplissement de ses tâches difficiles. Sa déclaration liminaire perspicace a été tout à fait rassurante et a confirmé notre conviction qu'il saurait guider de façon avisée les travaux de la session. En outre, c'est une source de grande satisfaction pour mon gouvernement et pour le peuple de Chypre que la présidence de cet auguste organe soit confiée à un représentant d'un pays ami, avec lequel nous entretenons des relations étroites et qui jouit, à juste titre, d'une très grande estime et d'une grande réputation sur le plan international.

Par ailleurs, je tiens à exprimer notre reconnaissance à son prédécesseur, l'ambassadeur Paul Lusaka, de la Zambie, pays avec lequel nous entretenons des relations excellentes, pour la compétence avec laquelle il a guidé les travaux de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais dire tout d'abord combien nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous le remercions également pour les efforts inlassables qu'il a consacrés au problème de Chypre, problème qui le préoccupe personnellement et qui préoccupe également les Nations Unies. Je manquerais à mon devoir si je ne soulignais pas l'importance que nous attachons aux efforts qu'il a déployés pour aboutir à une solution juste et viable du problème conformément aux principes et aux résolutions des Nations Unies.

Le désastre qu'a connu récemment le Mexique en raison de tremblements de terre catastrophiques nous a tous stupéfaits. Nous exprimons notre profonde sympathie et notre solidarité au peuple et au Gouvernement amis du Mexique et nous prions instamment cet organe de mettre en oeuvre un programme d'urgence afin de soulager le sort des victimes de cette calamité dévastatrice. Le Mexique connaît une catastrophe sans précédent et nous croyons sincèrement qu'il est essentiel que la communauté internationale fournisse une aide à cette grande nation pour lui permettre de se rétablir dès que possible. A cet égard, nous nous félicitons de la célérité avec laquelle l'Assemblée générale a réagi cette situation critique en adoptant la résolution 40/1 du 24 septembre 1985 que nous appuyons sans réserve.

M. Iacovou (Chypre)

Au moment où nous célébrons le quarantième anniversaire de cette organisation, nous ne pouvons nous empêcher de penser à nos pères fondateurs qui ont cherché à traduire en actes le désir général et profond d'une action concrète et efficace pour créer une organisation fondée sur l'universalité, dans le but de protéger et de maintenir la paix et la sécurité internationales, le progrès économique et social de tous les peuples, le développement de relations amicales entre les nations et la coopération internationale pour résoudre les problèmes internationaux.

En examinant les progrès réalisés à ce jour dans les relations internationales, nous devons nous demander si nous pouvons prétendre avoir réalisé les rêves et les aspirations des pères fondateurs de cette organisation. Nous devons reconnaître, à regret, qu'il n'y a pas lieu d'être satisfaits, au moment où nous abordons la quarantième année de la vie de cette organisation.

Cela ne signifie pas que le passé soit dénué de succès, car on peut rappeler les nombreuses réalisations de cette organisation. Nous pourrions mentionner les progrès réalisés dans divers domaines : la décolonisation, le maintien de la paix, l'établissement de normes dans le domaine des droits de l'homme et les programmes humanitaires. Ce n'est pas un mince résultat que d'avoir échappé jusqu'à ce jour au fléau d'une autre guerre mondiale, en dépit des conflits locaux.

M. Iacovou (Chypre)

Bien que nous ayons tous les mêmes aspirations à la paix, à la sécurité et à la justice, il est triste de constater que, après 40 années, la situation politique et économique internationale est à nouveau critique. La menace ou l'utilisation effective de la force, l'agression militaire et l'ingérence, la course aux armements intensifiée, les violations flagrantes des droits de l'homme, la pauvreté et la famine donnent un tableau lugubre de la situation mondiale d'aujourd'hui. Toutefois, quelles qu'aient été nos déceptions jusqu'à présent, nous n'avons pas abandonné l'espoir que le rêve d'un avenir économiquement sûr et pacifique puisse être un jour une réalité.

La commémoration du quarantième anniversaire des Nations Unies nous donne l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis, de nous concentrer sur les insuffisances, de tirer les conclusions qui s'imposent et de tracer la voie qui assurera la paix et la survie. Une confiance renouvelée dans les Nations Unies ne peut être renforcée que si tous les Etats Membres respectent à la lettre les buts et principes de la Charte, rendant ainsi l'Organisation plus efficace. Les dispositions et les mécanismes de la Charte, s'ils étaient appliqués d'une manière appropriée, efficace et résolue, pourraient décourager l'illégalité et assurer la paix et la justice.

Le Conseil de sécurité devrait se montrer à la hauteur des espoirs de l'humanité, en employant tous les moyens dont il dispose et aussi les autres mesures mentionnées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, rapport que nous appuyons sans réserve. Il convient de mentionner tout particulièrement l'idée du Secrétaire général que le Conseil de sécurité devrait faire

"un effort résolu et concerté pour résoudre un ou deux des problèmes majeurs dont il est saisi, en utilisant plus pleinement les possibilités d'intervention que lui donne la Charte." (Rapport du Secrétaire général, p. 10)

La question la plus importante qui affecte la communauté internationale est le désarmement. L'accumulation continue des armements, notamment les armements nucléaires, crée des conditions potentiellement dangereuses, car l'humanité devient un otage, du fait de l'équilibre de terreur et de menace d'une guerre nucléaire. De plus, les dépenses militaires croissantes détournent des ressources très importantes pour le développement et qui pourraient réduire l'écart entre pays développés et pays en développement. On espère très sincèrement que cette année sera marquée par de véritables progrès dans le désarmement.

M. Iacovou (Chypre)

La sécurité internationale est étroitement et directement liée au désarmement. Le but ultime d'un désarmement général et complet n'est pas réalisable si les dispositions de sécurité collective de la Charte ne sont pas pleinement appliquées. Espérons qu'à l'occasion du quarantième anniversaire les Etats Membres, notamment les membres permanents du Conseil de sécurité, aborderont cette question en tant que question urgente.

Nous avons toujours été convaincus que la mise en oeuvre des dispositions relatives à la sécurité contenues dans la Charte, accompagnée de mesures tendant à appliquer les résolutions des Nations Unies, notamment les résolutions du Conseil de sécurité, mènerait à une amélioration de la situation mondiale en éliminant les questions critiques qui menacent le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La situation économique mondiale nous préoccupe tout autant. Bien qu'il y ait eu une certaine amélioration dans le cas des pays industrialisés au début de cette année, le sort des pays en développement ne s'améliore pas. Ils font face à de multiples problèmes de structure et de développement, souvent dans le cas de catastrophes naturelles. Le prix des denrées, le commerce, le financement et le service de la dette sont des questions qui devraient retenir notre attention de toute urgence et nous amener à prendre des mesures immédiates.

La communauté internationale devrait rapidement instaurer un nouvel ordre économique international; sinon, les conditions et les difficultés économiques et sociales de plus en plus disparates exerceraient des pressions très graves sur la trame sociale et politique des pays, avec des conséquences imprévisibles, y compris l'érosion possible de leurs institutions démocratiques.

La grave crise économique des pays africains est une source de préoccupation et sa solution exige l'adoption de mesures spécifiques et concrètes.

Si la Déclaration sur la situation économique critique en Afrique adoptée l'année dernière par la trente-neuvième session de l'Assemblée générale fournissait un cadre d'action internationale, il reste encore beaucoup à faire, particulièrement dans le domaine de l'aide aux efforts de développement des Etats africains eux-mêmes. A ce propos, le Mouvement des pays non alignés a établi un plan d'action du Mouvement, qui a été adopté à la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination, tenue à New Delhi du 19 au 21 avril 1985.

M. Iacovou (Chypre)

Depuis l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, un certain nombre d'instruments normatifs dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales ont été élaborés. Tout récemment, on a constaté une tendance positive à l'établissement de mécanismes de mise en oeuvre. Chypre est partie à plusieurs de ces instruments : les deux Pactes internationaux sur les droits civils et politiques et sur les droits culturels, économiques et sociaux, la Convention contre la discrimination raciale et, tout récemment, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, pour citer quelques exemples.

En dépit du progrès dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales, les violations massives, flagrantes et persistantes des droits de l'homme continuent de nous inquiéter, notamment lorsqu'elles se produisent à la suite de l'occupation ou de l'agression, ou lorsqu'elles menacent la démocratie.

Dans les affaires mondiales, le Mouvement des pays non alignés joue un rôle de plus en plus positif et constructif afin d'instaurer un ordre mondial juste fondé sur les nobles principes énoncés à la Conférence de Bandung et précisés aux réunions suivantes.

Chypre, membre fondateur du Mouvement, continuera à jouer son rôle au sein du Mouvement, en insistant sur les principes du non-recours à la force dans les relations internationales et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats. Le peuple de Chypre est particulièrement reconnaissant au Mouvement de la position de principe qu'il a prise au sujet du problème chypriote. Nous remercions grandement le groupe de contact des pays non alignés qui se penche sur le problème de Chypre et qui nous a toujours fourni une assistance et un appui précieux.

La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe est un processus important et dynamique. Chypre participe activement à la Conférence et coopère particulièrement avec les Etats neutres et non alignés qui participent également aux efforts destinés à promouvoir la sécurité en Europe et, partant, dans le monde entier.

La non-application des résolutions des Nations Unies non seulement fait obstacle à l'efficacité de l'Organisation mais érode sa crédibilité et sa réputation d'instrument de paix et de justice. On se rappellera qu'à la trente-septième session de l'Assemblée générale, dans son allocution à l'Assemblée,

M. Iacovou (Chypre)

le Président de la République de Chypre a demandé l'inclusion à l'ordre du jour d'un point intitulé "Application des résolutions des Nations Unies". Je rappellerai également que le Mouvement des pays non alignés a toujours appuyé l'examen de la question de l'application des résolutions des Nations Unies à l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Iacovou (Chypre)

Nous sommes heureux de voir que grâce à l'inscription de cette question à l'ordre du jour et à l'appui manifesté par les membres des Nations Unies, les membres du Conseil de sécurité ont tenu des consultations officieuses sur le renforcement de l'autorité et de l'efficacité des Nations Unies. La délégation de Chypre a l'intention de coopérer avec les autres délégations intéressées pour la réalisation de cet objectif.

Comme nous l'avons maintes fois déclaré, le problème du Moyen-Orient, dont le coeur est la question de Palestine, suscite de graves préoccupations. Chypre, comme les autres pays non alignés, appuie pleinement les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit d'établir un état indépendant sur la base de la résolution 3236 (XXIX) de l'Assemblée générale du 22 novembre 1974. Une fois de plus, nous insistons sur le caractère inadmissible de l'acquisition de territoires par la force et demandons que les droits de l'homme des populations palestiniennes et arabes dans les territoires arabes occupés soient pleinement respectés.

La persistance du problème constitue une menace sérieuse non seulement à la paix dans la région mais également à la paix et à la sécurité internationales. L'intensification des efforts visant au retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967 doit être l'une de nos priorités.

Nous devons continuer d'appuyer la juste lutte du peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul et légitime représentant.

Chypre, proche voisin du Liban, fait sienne l'agonie de ce pays et continuera de l'aider, comme il l'a fait ces dernières années. Nous espérons ardemment que les luttes intestines prendront fin pour laisser place à la réconciliation nationale afin que le peuple de cette nation puisse prospérer à nouveau dans la paix et la tranquillité. Une fois de plus, nous tenons à exprimer notre plein appui à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité du Liban et demandons le retrait complet de toutes les forces israéliennes de son territoire.

Le conflit qui oppose l'Iran et l'Iraq ne connaît aucun répit. Nous sommes profondément consternés de voir deux pays non alignés se livrer à un tel affrontement, qui a causé des destructions massives et entraîné de nombreuses pertes en vies humaines. Nous sommes profondément troublés de voir que nous

M. Iacovou (Chypre)

n'avons pas encore réussi à trouver de solution juste et honorable. Nous espérons sincèrement que tous les efforts seront faits pour trouver une solution permettant de normaliser la situation dans la région et de rétablir la paix.

Les derniers événements qui se sont déroulés en Afrique du Sud, notamment l'état d'urgence qui a été imposé dans un grand nombre de districts et qui s'est accompagné d'une escalade de la violence et de la répression de la part des forces sud-africaines contre la majorité opprimée, accaparent une fois de plus notre attention et nous amènent une nouvelle fois à condamner de manière générale le régime d'apartheid. Nous appuyons toutes les résolutions prises par les Nations Unies et les non-alignés sur cette question, notamment la résolution 569 (1985), adoptée récemment par le Conseil de sécurité qui condamne le régime d'apartheid et l'état d'urgence en Afrique du Sud, les arrestations massives et les détentions récemment décidés par le Gouvernement de Pretoria ainsi que les meurtres qui ont été commis. La résolution reconnaît pleinement une fois encore les aspirations légitimes du peuple de l'Afrique du Sud, qui souhaite exercer ses droits civils et politiques et créer une société unie, non raciale et démocratique. Nous appuyons sans réserve cette résolution. Nous demandons instamment au Conseil de sécurité d'envisager rapidement l'adoption de sanctions au titre du Chapitre VII de la Charte pour mettre fin, le plus tôt possible, au système abominable d'apartheid.

Si la situation en Afrique du Sud elle-même nous préoccupe vivement, nous n'en sommes pas moins inquiets devant les événements qui se déroulent en Namibie, y compris les récentes incursions qui ont eu lieu, et le peu de progrès réalisés dans l'application de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité relative à l'indépendance de la Namibie.

Cette année, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration des Nations Unies sur la décolonisation et le quarantième anniversaire des efforts intenses déployés par les Nations Unies pour faire accéder la Namibie à l'indépendance. Malgré ces déclarations solennelles et les efforts de la communauté internationale pour mettre fin au colonialisme et assurer à la Namibie une indépendance authentique, l'intransigeance de l'Afrique du Sud a empêché tout progrès.

Dans sa dernière tentative visant à empêcher l'application du plan des Nations Unies pour la Namibie, le régime sud-africain a mené à bien son plan de règlement dit intérieur en Namibie par la promotion d'institutions politiques fantoches.

M. Iacovou (Chypre)

Le refus de l'Afrique du Sud de se conformer au désir de la communauté internationale, tel qu'exprimé dans les résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies, a été condamné par le Conseil de sécurité et a incité le Mouvement des non-alignés à convoquer une réunion plénière extraordinaire du Bureau de coordination sur la question de Namibie à New Delhi en avril 1985.

La position de Chypre à propos du Sahara occidental correspond pleinement à celle que le Mouvement des non-alignés a exprimé dans diverses déclarations, notamment celle du septième Sommet de mars 1983. Nous espérons qu'une solution sera trouvée conformément aux dispositions de cette déclaration.

La région d'Amérique centrale est toujours un foyer de tension. La situation demeure explosive avec des menaces sérieuses pour la paix régionale et internationale.

Nous n'insisterons jamais assez sur le fait que le conflit armé doit céder le pas au dialogue. Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, ainsi que la non-ingérence dans les affaires intérieures sont des principes qui ne souffrent aucune violation.

La situation au Nicaragua préoccupe vivement la communauté internationale et le Mouvement des non alignés depuis ces dernières années. Le Mouvement des pays non alignés a suivi attentivement l'évolution de la situation et a manifesté sa solidarité et son appui au Gouvernement du Nicaragua tandis que les actions menées contre le Gouvernement et le peuple du Nicaragua ont été vivement condamnées.

Les efforts du Groupe de Contadora, que nous appuyons pleinement, n'ont pas encore abouti. Nous espérons que toutes les parties concernées coopéreront de façon constructive avec le Groupe et continueront d'oeuvrer pour parvenir à une solution pacifique négociée des problèmes en Amérique centrale.

En célébrant le quarantième anniversaire des Nations Unies, nous nous devons d'attirer votre attention sur notre propre pays, la petite île historique de Chypre où la Charte des Nations Unies, ses buts et principes, la conception même de l'Organisation et son efficacité, sont mis à l'épreuve.

Rien n'excuse ni ne justifie l'occupation militaire continue d'une partie importante de Chypre depuis 11 ans maintenant, au mépris complet de la Charte des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, une invasion et une occupation qui constituent un triste rappel de la violation flagrante des droits de l'homme et de pratiquement tout ce que représente notre Organisation, et en même temps un défi lancé à son autorité.

M. Iacovou (Chypre)

En ce quarantième anniversaire, notre population est perplexe et se demande comment, en dépit des principes énoncés dans la Charte, l'occupation de 37 p. 100 de notre territoire puisse se poursuivre, pourquoi elle a été expulsée de ses foyers et se voit refuser à ce jour le droit d'y retourner volontairement dans des conditions de sécurité et conformément aux résolutions des Nations Unies, pourquoi 50 000 colons venus de Turquie ont été transplantés dans ses propres foyers, pourquoi enfin on continue de permettre à l'armée d'occupation de rester sur notre sol.

De même, notre population sait que rien ne peut justifier la destruction du patrimoine culturel à laquelle on tente de se livrer dans la zone occupée, ni l'activité séparatiste entreprise dans les zones occupées et qui s'est couronnée par la proclamation d'un prétendu Etat, non plus que les actes illicites subséquents, commis au mépris le plus complet des résolutions 541 (1983) et 550 (1984) du Conseil de sécurité, aux termes desquelles ces actes ont été déclarés nuls et nonavenus.

Je réaffirme une fois de plus notre appui à la mission de bons offices du Secrétaire général des Nations Unies ainsi qu'à son initiative en vue de trouver une solution juste et viable au problème. Nous coopérons pleinement et de manière constructive avec le Secrétaire général et l'avons toujours aidé dans sa tâche difficile. Cette coopération se poursuivra avec sincérité et bonne volonté. Nous demandons à tous de faire de même et de l'aider dans les efforts qu'il fait pour trouver une solution au problème. Nous avons réagi de manière positive et sans ambiguïté à sa dernière initiative et répondu par l'affirmative, comme le mentionne d'ailleurs le dernier rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, en date du 11 juin 1985.

La solution du problème de Chypre doit être pleinement conforme aux principes de la Charte, aux résolutions pertinentes des Nations Unies et aux accords de haut niveau. La Turquie doit abandonner ses desseins de partage et à ses autres plans visant à exercer son contrôle ou sa domination sur Chypre, directement ou indirectement.

Je voudrais réaffirmer ce que j'ai déclaré récemment : nous nous devons à nous-mêmes de nous efforcer de trouver une solution au problème, mais le monde dans son ensemble a le devoir de s'efforcer d'inverser les effets de l'agression.

Le PRESIDENT : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit pour cette séance.

Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse. Avant de lui donner la parole, puis-je rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à 5 minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant d'El Salvador.

M. MARTINEZ GUITIERREZ (El Salvador) (interprétation de l'espagnol) : Une fois de plus, Cuba commet un acte d'agression contre El Salvador. Cette fois, il s'agit d'une agression verbale, qui vient s'ajouter aux actes d'agression d'un autre genre commis directement ou par personne interposée, en violation des droits du peuple d'El Salvador.

En effet, l'attitude que Cuba n'a cessé d'avoir au cours de ces dernières années, notamment de 1980 à nos jours, est la preuve éloquente de sa responsabilité dans le conflit salvadorien, qui cause des souffrances sans nombre à la population d'El Salvador. L'appui fourni par Cuba à la gauche violente et radicale de mon pays est très significatif. Pour cette raison, et parce que le représentant de Cuba a parlé au nom d'une voix stridente disqualifiée, il ne mérite pas que je m'étende davantage dans l'exercice de mon droit de réponse.

En outre, les nombreux prisonniers politiques qui croupissent dans les geôles cubaines exigent, en conscience, que nous rejetions critiques hypocrites et malveillantes des porte-parole de ce régime.

La séance est levée à 19 heures.